

Boulogne-Billancourt, le 17 octobre 2016

Mise à disposition d'un prospectus relatif aux opérations de renforcement des fonds propres de SoLocal Group dans le cadre de son projet de restructuration financière

SoLocal Group annonce que l'Autorité des marchés financiers a apposé le visa n°16-486 sur le prospectus mis à la disposition du public à l'occasion de :

- l'admission sur Euronext Paris d'actions nouvelles attribuées gratuitement aux actionnaires de SoLocal Group ;
- l'admission sur Euronext Paris d'actions nouvelles émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société assorties de bons de souscription d'actions (les « BSA Créanciers ») ;
- l'admission éventuelle sur Euronext Paris de 101 000 000 obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions (ou en numéraire au gré de la Société) émises avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société (les « MCB ») ;
et
- l'admission sur Euronext Paris des actions nouvelles à émettre au titre de l'exercice des BSA Créanciers et, le cas échéant, au titre du remboursement des MCB.

Ces opérations seront réalisées dans le cadre du projet de restructuration financière dont les termes ont été annoncés le 28 septembre 2016 par la Société et approuvés par le comité des créanciers du 12 octobre 2016.

La réalisation de ces opérations reste soumise :

- à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 19 octobre 2016 ;
- à l'arrêté du plan de sauvegarde financière accélérée tel qu'approuvé par le comité des créanciers du 12 octobre 2016, par jugement du tribunal de commerce de Nanterre devant intervenir le 9 novembre 2016 ; et
- à la réalisation d'une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Le Prospectus est composé du document de référence de la Société, déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 29 avril 2016 sous le numéro D.16-0438, de l'actualisation du Document de Référence de la Société, déposée auprès de l'AMF le 17 octobre 2016 sous le numéro D. 16-0438-A01, d'une note d'opération (incluant le résumé du Prospectus) et d'un résumé du Prospectus (joint en annexe au présent communiqué).

Des exemplaires du Prospectus sont disponibles sans frais au siège social de SoLocal Group S.A., 204, Rond-Point du Pont de Sèvres – 92649 Boulogne-Billancourt Cedex, sur le site Internet de la Société (www.solocalgroup.com) ainsi que sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org).

RÉSUMÉ DU PROSPECTUS

Section A – Introduction et avertissements		
A.1	Avertissement au lecteur	<p>Ce résumé doit être lu comme une introduction au Prospectus.</p> <p>Toute décision d'investir dans les valeurs mobilières qui font l'objet de l'offre au public ou dont l'admission aux négociations sur un marché réglementé est demandée doit être fondée sur un examen exhaustif du Prospectus par l'investisseur.</p> <p>Lorsqu'une action concernant l'information contenue dans le Prospectus est intentée devant un tribunal, l'investisseur plaignant peut, selon la législation nationale des États membres de l'Union Européenne ou parties à l'accord sur l'Espace économique européen, avoir à supporter les frais de traduction du Prospectus avant le début de la procédure judiciaire.</p> <p>Les personnes qui ont présenté le résumé, y compris le cas échéant sa traduction, n'engagent leur responsabilité civile que si le contenu du résumé est trompeur, inexact ou contradictoire par rapport aux autres parties du Prospectus, ou s'il ne fournit pas, lu en combinaison avec les autres parties du Prospectus, les informations clés permettant d'aider les investisseurs lorsqu'ils envisagent d'investir dans ces valeurs mobilières.</p>
A.2	Consentement de l'émetteur	Sans objet.

Section B – Emetteur		
B.1	Raison sociale et nom commercial de l'émetteur	<p>SoLocal Group S.A. (la « Société »).</p> <p>Les termes « SoLocal Group » et le « Groupe » désignent la société SoLocal Group S.A. et l'ensemble de ses filiales consolidées.</p>
B.2	Siège social	204, Rond-Point du Pont de Sèvres – 92649 Boulogne-Billancourt Cedex.
	Forme juridique	Société anonyme à Conseil d'administration.
	Droit applicable	Droit français.
	Pays d'origine de la Société	France.
B.3	Description des opérations effectuées par l'émetteur et de ses principales activités.	<p>Depuis 2013, SoLocal Group a accéléré sa transformation digitale afin de développer de nouvelles activités Internet et de prendre une avance particulièrement décisive sur le marché de la communication digitale à destination des entreprises locales. Le Groupe est aujourd'hui devenu le 5^{ème} Groupe Internet en France en matière d'audiences avec près de 6 internautes sur 10 visitant chaque mois ses media phares : PagesJaunes, Mappy, Ooreka et A Vendre A Louer. SoLocal Group est également le leader en Europe de la création de sites web d'entreprises et de la Big Data locale.</p> <p>SoLocal Group réalise aujourd'hui près de 80% de son chiffre d'affaires avec ses activités Internet, les autres 20% étant générés par son activité historique Imprimés & Vocal.</p> <p><u>Internet</u></p>

		<p>Les activités Internet s'articulent autour de deux lignes de produit « Search Local » et « Marketing Digital ».</p> <p><u>Search Local</u></p> <p>Les produits de « Search Local » visent à accroître la visibilité des entreprises sur Internet et développer les mises en relation avec leurs clients et prospects au niveau local. Ils sont principalement liés à la création et à la commercialisation de contenus et d'espaces publicitaires, le référencement, la publicité ciblée et la mise à disposition d'espaces publicitaires aux annonceurs locaux et nationaux (« display »). Les produits afférents reposent très largement sur les grands media fixes et mobiles du Groupe « pagesjaunes.fr », « Mappy », « Ooreka » (ex - « ComprendreChoisir ») et « A Vendre A Louer », ainsi que sur les partenariats privilégiés du Groupe, principalement avec Google, Bing (Microsoft), Yahoo!, Apple and Facebook. Ainsi, les contenus créés par SoLocal Group attirent chaque mois près de 6 internautes sur 10 en France, et font de SoLocal le 5^{ème} Groupe Internet en France en matière d'audiences.</p> <p><u>Marketing Digital</u></p> <p>Les produits et services de Marketing Digital permettent de renforcer la pertinence de la présence des clients du Groupe sur Internet et s'articulent autour de trois axes : sites Internet et contenus, programmation local (retargeting, <i>predictive</i> targeting) et services transactionnels dont notamment PagesJaunes Doc (prise en ligne de rendez-vous médicaux) et PagesJaunes Resto (commande en ligne de repas à emporter à avec livraison à domicile).</p> <p><u>Imprimés & Vocal</u></p> <p>Annuaire imprimés : il s'agit de l'activité historique du Groupe relative à l'édition, la distribution et la vente d'espaces publicitaires dans les annuaires imprimés (PagesJaunes, PagesBlanches). Vocal et autres activités : il s'agit principalement d'activités spécifiques de SoLocal Group tel que les services de renseignements par téléphone et par SMS (118 008) et l'annuaire inversé QuiDonc. Ce segment inclut également certaines activités de marketing direct (campagnes de courriers ciblés, affranchissement).</p> <p>Pour commercialiser ses produits auprès des 500 000 entreprises clientes en France et en Espagne, SoLocal Group s'est organisé depuis 2014 en 5 Business Units verticales permettant de répondre au mieux au besoin de ses clients en fonction de leurs secteurs d'activité (Commerce, Services, Habitat, BtoB, Santé & Public). Une 6^{ème} Business Unit est spécifiquement en charge des Grands Comptes, de manière transversale sur les différentes verticales.</p>																																								
<p>B.4 a</p>	<p>Principales tendances récentes ayant des répercussions sur l'émetteur et ses secteurs d'activité</p>	<p><u>Résultats du premier semestre 2016</u></p> <p><u>I. Chiffre d'affaires et EBITDA du S1 2016</u></p> <p>Le Conseil d'administration a arrêté les comptes consolidés du Groupe au 30 juin 2016. La performance financière du S1 2016 confirme les perspectives annuelles annoncées le 19 mai 2016.</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>En millions d'euros</th> <th>S1 2015</th> <th>S1 2016</th> <th>Variation</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Chiffre d'affaires Internet</td> <td>325</td> <td>322</td> <td>-1%</td> </tr> <tr> <td> Search Local</td> <td>253</td> <td>243</td> <td>-4%</td> </tr> <tr> <td> <i>Nombre de visites (en M)</i></td> <td>1 108</td> <td>1 206</td> <td>+9%</td> </tr> <tr> <td> <i>ARPA (en €)</i></td> <td>472</td> <td>485</td> <td>+3%</td> </tr> <tr> <td> <i>Nombre de clients (en K)</i></td> <td>536</td> <td>501</td> <td>-6%</td> </tr> <tr> <td> Marketing Digital</td> <td>73</td> <td>78</td> <td>+8%</td> </tr> <tr> <td> <i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i></td> <td>22%</td> <td>23%</td> <td>+ 1 pt</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal</td> <td>121</td> <td>83</td> <td>-31%</td> </tr> <tr> <td>Chiffre d'affaires</td> <td>446</td> <td>405</td> <td>-9%</td> </tr> </tbody> </table>	En millions d'euros	S1 2015	S1 2016	Variation	Chiffre d'affaires Internet	325	322	-1%	Search Local	253	243	-4%	<i>Nombre de visites (en M)</i>	1 108	1 206	+9%	<i>ARPA (en €)</i>	472	485	+3%	<i>Nombre de clients (en K)</i>	536	501	-6%	Marketing Digital	73	78	+8%	<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i>	22%	23%	+ 1 pt	Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	121	83	-31%	Chiffre d'affaires	446	405	-9%
En millions d'euros	S1 2015	S1 2016	Variation																																							
Chiffre d'affaires Internet	325	322	-1%																																							
Search Local	253	243	-4%																																							
<i>Nombre de visites (en M)</i>	1 108	1 206	+9%																																							
<i>ARPA (en €)</i>	472	485	+3%																																							
<i>Nombre de clients (en K)</i>	536	501	-6%																																							
Marketing Digital	73	78	+8%																																							
<i>Taux de pénétration (en nombre de clients)</i>	22%	23%	+ 1 pt																																							
Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal	121	83	-31%																																							
Chiffre d'affaires	446	405	-9%																																							

Au S1 2016, le chiffre d'affaires atteint 405 millions d'euros, en baisse de -9% par rapport au S1 2015 :

- **Le chiffre d'affaires Internet** de 322 millions d'euros au S1 2016 (représentant 79% du chiffre d'affaires total) est en baisse de -1% par rapport au S1 2015, la dynamique positive du Marketing Digital ne permettant pas de compenser totalement le déclin du parc clients Search Local (lié à la contrainte générée par les covenants bancaires)
- **Le Chiffre d'affaires Imprimés & Vocal** enregistre une **baisse de -31% sur la période**, principalement impacté par le fort repli des PagesBlanches

La dynamique des commandes au S1 2016 est forte : les commandes Internet enregistrent une croissance de +10% au S1 2016 par rapport au S1 2015 et les commandes totales sont à nouveau en croissance.

En millions d'euros	S1 2015	S1 2016	Variation
EBITDA Internet récurrent	99	90	-10%
<i>EBITDA / CA</i>	30%	28%	-2 pts
EBITDA Imprimés & Vocal récurrent	40	22	-45%
<i>EBITDA / CA</i>	33%	27%	-6 pts
EBITDA récurrent	139	112	-20%
<i>EBITDA / CA</i>	31%	28%	-3 pts

L'EBITDA récurrent (EBITDA avant prise en compte des éléments exceptionnels tels que les frais de restructuration) atteint **112 millions d'euros** au S1 2016, en baisse de -20% par rapport au S1 2015, du fait principalement de la baisse de l'EBITDA Imprimés & Vocal.

Le **taux de marge EBITDA / CA** s'établit à **28%** au S1 2016, en baisse de -3 points par rapport au S1 2015, en raison du repli du chiffre d'affaires (-9%), seulement partiellement compensé par une gestion disciplinée des coûts qui s'est traduite par une réduction marquée des frais de personnel (-10%), parallèlement à des investissements contraints sur la promotion de la marque.

II. Résultat net et structure financière au S1 2016

En millions d'euros	S1 2015	S1 2016	Variation
EBITDA récurrent	139	112	-20%
Dépréciations et amortissements	(22)	(29)	+32%
Charges financières nettes	(43)	(37)	-14%
Impôt sur les sociétés	(31)	(19)	-38%
Résultat récurrent des activités poursuivies	43	27	-38%
Contribution des éléments non récurrents au résultat net	(1)	(1)	-4%
Résultat net des activités désengagées	(8)	-	na
Résultat net	34	25	-26%

Au 30 juin 2016, la dette nette atteint 1 068 millions d'euros. Le Groupe ne respecte pas son covenant bancaire sur le levier financier mais il respecte tous les autres covenants bancaires.

Au 30 juin 2016, le Groupe dispose d'une trésorerie de 108 millions d'euros (nette des découverts bancaires, y compris obligations propres).

Restructuration financière

Suite aux discussions conduites sous l'égide de Maître Abitbol puis de Maître Bourbouloux, SoLocal Group a présenté un projet de restructuration financière visant à réduire sa dette des deux tiers. Les termes de ce plan ont été soumis aux créanciers de la Société à l'occasion du comité des créanciers qui s'est tenu le 12 octobre 2016 et qui a approuvé le plan, et seront par ailleurs soumis à l'ensemble de ses actionnaires à l'occasion de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 19

		<p>octobre 2016 sur première convocation. En cas de vote positif des actionnaires, le plan devra ensuite être approuvé par le Tribunal de Commerce de Nanterre.</p> <p>Parmi les actionnaires représentant 15% du capital de la société, qui avaient indiqué le 1er août 2016 apporter leur soutien au plan, et leur intention d’y participer, seul DNCA Investments, qui détient 5% du capital, présentait à cette date simultanément, directement et via des entités affiliées, une position de créances à hauteur de 36 millions d’euros en valeur nominale. A ce jour, la Société n’a pas approché ces actionnaires pour confirmer leur soutien sur la base des termes finaux de son projet de restructuration.</p> <p>Par ailleurs, à la connaissance de la Société, au 28 septembre 2016, aucun des créanciers avec lesquels la société avait conclu le 1er août 2016 un accord de principe, ne détenait plus de 1% du capital de la Société. L’une des parties à l’accord de principe du 1er août 2016, GSO, a indiqué à la Société avoir cédé les créances qu’elle détenait avec ses affiliés sur SoLocal Group. Dans le même temps, Monarch, qui à la connaissance de la Société, au 28 septembre 2016, ne détenait pas plus de 1% du capital de la Société, a indiqué à la Société avoir acquis (directement ou via des affiliés) des créances sur la Société.</p> <p>La réalisation des opérations prévues par ce plan permettrait à SoLocal Group de renforcer ses fonds propres et de retrouver un niveau de dette compatible avec son profil digital. Grâce à un niveau de dette réduit, ce plan permettrait la mise en œuvre du plan « Conquérir 2018 ».</p> <p><u>Renforcement des fonds propres</u></p> <p>La restructuration financière comprendrait un volet de renforcement des fonds propres comprenant les opérations suivantes (les « Opérations de Renforcement des Fonds Propres ») :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires d’un montant maximum de 405 millions d’euros (prime d’émission incluse), pouvant être porté à un maximum de 465,750 millions d’euros en cas d’exercice intégral de la clause d’extension, au prix de un (1) euro par action, soit l’émission d’un maximum de 405 millions d’actions (les « Actions DPS ») pouvant être porté à un maximum d’environ 465,750 millions d’actions en cas d’exercice intégral de la clause d’extension, et garantie par l’ensemble des créanciers, qui devrait être lancée le 21 novembre 2016 et dont le règlement-livraison devrait intervenir le 14 décembre 2016, selon le calendrier indicatif (l’« Emission DPS »). Les créanciers viendraient en garantie de cette augmentation de capital au prix de souscription de 1 € par compensation de créance au nominal (pour information, la dette obligataire de la Société cotait environ 60% de sa valeur nominale en septembre 2016). La partie de l’Emission DPS souscrite en numéraire par les investisseurs et les fonds ainsi levés seraient affectés par la Société au remboursement de la Convention de Crédit Existante (20 millions d’euros étant néanmoins conservés par la Société si les souscriptions en espèces à l’Emission DPS excèdent 20 millions d’euros). L’Emission DPS fera l’objet d’un prospectus préalablement soumis au visa de l’AMF ; - une attribution gratuite de 38 876 564 actions, le 14 ou le 16 décembre 2016 selon le calendrier indicatif, à l’ensemble des actionnaires de la Société enregistrés comptablement avant le règlement-livraison de l’Emission DPS, à raison d’une (1) action par action existante (les « Actions Gratuites ») ; - une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société au titre de la Convention de Crédit Existante (telle que définie ci-après), par émission d’actions nouvelles (les « Actions Créanciers ») assorties de bons de souscription d’actions, chacun donnant le droit de souscrire à une action nouvelle de la Société au prix unitaire de deux (2) euros (les « BSA Créanciers » et, ensemble avec les Actions Créanciers, les « ABSA Créanciers »). La souscription à l’émission des Actions Créanciers s’effectuera par compensation, au nominal, avec des créances. Le montant nominal de l’émission des Actions Créanciers, le nombre d’Actions Créanciers, leur prix de souscription (compris entre 2,14 euros et 4,73 euros par action, le prix de souscription minimum étant de 2,12 euros en tenant compte d’un endettement financier maximum de la Société de 1 172 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration) et la parité d’attribution des BSA Créanciers sont fonction du taux de souscription en espèces à l’Emission DPS. Le règlement-livraison de l’émission des ABSA Créanciers devrait intervenir le 16 décembre 2016 selon le calendrier indicatif ; les BSA Créanciers feront l’objet d’une admission sur le marché réglementé d’Euronext Paris ; et
--	--	---

- une émission éventuelle d'obligations subordonnées à option de conversion et remboursables en actions (ou en numéraire au gré de la Société) à raison d'une action par obligation, émises avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société au titre de la Convention de Crédit Existante (telle que définie ci-après), d'une valeur nominale unitaire de deux (2) euros (les « **MCB** »). La souscription à l'émission des MCB s'effectuera par compensation, au nominal, avec des créances. Le nombre de MCB à émettre, plafonné à 101 000 000, sera fonction du taux de souscription en espèces à l'Emission DPS. En cas de souscription en espèces à l'Emission DPS au moins égale à 75% du montant initial de l'Emission DPS, aucune MCB ne sera émise. Le règlement-livraison de l'émission des MCB devrait intervenir le 16 décembre 2016 selon le calendrier indicatif. Les MCB feront l'objet d'une admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris.

La Société informera ses actionnaires de la date exacte de l'Emission DPS et de la date définitive d'attribution des Actions Gratuites dans le prospectus relatif à l'Emission DPS qui sera soumis au visa de l'AMF.

Effet dilutif et projection d'actionnariat post Emission DPS, émission des Actions Créanciers et des MCB et attribution des BSA Créanciers

Les tableaux ci-dessous illustrent les caractéristiques et l'effet dilutif des opérations de restructuration et les projections d'actionnariat suite à leur réalisation, en fonction du taux de participation en espèces à l'Emission DPS (hors prise en compte d'un exercice intégral éventuel de la clause d'extension), pour un encours de dette au titre de la Convention de Crédit Existante d'un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre de ces opérations.

Les prix et quotités relatifs aux Actions Créanciers, BSA Créanciers et actions émises sur exercice des BSA Créanciers présentés dans les tableaux ci-dessous s'ajustent linéairement en fonction du taux de participation en espèces à l'Emission DPS. S'agissant du prix et quotités relatifs aux MCB et actions émises sur conversion des MCB, l'ajustement en fonction du taux de participation en espèces à l'Emission DPS est linéaire jusqu'à un taux de participation de 75 %, aucun MCB n'étant émis si ce seuil de 75 % est dépassé.

Prix moyen d'entrée des actionnaires et des créanciers en fonction du taux de participation en espèces à l'Emission DPS

Taux de participation en espèces à l'Emission DPS	Prix de souscription des actionnaires après prise en compte des Actions Gratuites	Prix de souscription moyen des créanciers après conversion des MCB, avant exercice des BSA Créanciers	Prix de souscription moyen des créanciers après conversion des MCB, après exercice des BSA Créanciers
100 %	0,91 €	4,73 €	2,94 €
50 %	0,84 €	1,87 €	1,90 €
25 %	0,72 €	1,54 €	1,61 €
0 %	0,00 €	1,32 €	1,37 €

Pourcentage de détention du capital entre les actionnaires et les créanciers après conversion des MCB et avant / après exercice des BSA Créanciers en fonction du taux de participation en espèces à l'Emission DPS

Taux de participation en espèces à l'Emission DPS	de en à		Pourcentage de détention du capital après conversion des MCB et avant exercice des BSA Créanciers		Pourcentage de détention du capital après conversion des MCB et après exercice des BSA Créanciers	
	Actionnaires (1)	Créanciers	Actionnaires ⁽¹⁾	Créanciers		
100 %	85,5 %	14,5 %	67,0 %	33,0 %		
50 %	47,0 %	53,0 %	39,0 %	61,0 %		
25 %	28,5 %	71,5 %	25,0 %	75,0 %		
0 %	11,9 %	88,1 %	11,1 %	88,9 %		

(1) Y compris 60 347 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012, soit 0,02 % du capital.

Récapitulatif des conditions des opérations de restructuration en fonction du taux de participation en espèces à l'Emission DPS

Les montants présentés ci-dessous au titre de la participation à l'Emission DPS sont des montants en numéraire, qui seraient versés par la Société aux créanciers en remboursement de la Convention de Crédit Existante (20 millions d'euros étant néanmoins conservés par la Société si les souscriptions en espèces à l'Emission DPS excèdent 20 millions d'euros).

Emission DPS			Conversion de dette en capitaux propres		Emission des Actions Créanciers		Dette laissée au bilan et MCB (M€)	
Taux de participation	Montant (M€)	Prix d'émission	Montant (M€)	Prix d'émission	Montant (M€)	Prix d'émission	Dette laissée au bilan	MCB
100%	400	€ 1,00	0	€ 1,00	384	€ 4,73	400	0
50%	200	€ 1,00	200	€ 1,00	317	€ 3,98	400	67
25 %	100	1,00	300	€ 1,00	251	€ 3,19	400	133
0%	0	€ 1,00	400	€ 1,00	164	€ 2,14	400	200

Emission DPS (suite)			Actions Gratuites attribuées aux actionnaires	BSA Créanciers	
Taux de participation	Montant (M€)	Prix d'Emission	Nombre d'actions (millions)	Nombre de BSA Créanciers (millions)	Prix d'exercice
100 %	400	€ 1,00	39	155	€ 2,00

50 %	200	€ 1,00	39	121	€ 2,00
25 %	100	€ 1,00	39	88	€ 2,00
0 %	0	€ 1,00	39	45	€ 2,00

Nombre maximum (en millions) d'actions créées et nombre maximum d'actions total en fonction du taux de participation en espèces à l'Emission DPS

Taux de participation en espèces à l'Emission DPS	Nombre d'actions existantes	Nombre d'actions créées à travers :				
		Actions gratuites	Emission DPS	Garantie créanciers de l'Emission DPS	Emission des Actions Créanciers	Conversion des MCB
		Actionnaires	Actionnaires	Actionnaires	Créanciers	Créanciers
100 %	39	39	400	0	81	0
50 %	39	39	200	200	80	33
25 %	39	39	100	300	79	67
0 %	39	39	0	400	77	100

Taux de participation en espèces à l'Emission DPS (suite)	Nombre total d'actions après conversion des MCB et avant dilution des BSA Créanciers	Nombre d'actions créées à travers l'exercice des BSA Créanciers	Nombre total d'actions après dilution des BSA Créanciers
100 %	559	155	713
50 %	591	121	712
25 %	623	88	711
0 %	654	45	699

Les produits des augmentations de capital décrites ci-dessus seraient répartis comme suit :

- 20 million d'euros conservés par la société, si les souscriptions excèdent 20 millions d'euros ; et
- pour le solde, à la réduction de la dette.

Réduction de la dette financière long terme des deux tiers

A la suite des opérations de renforcement des fonds propres détaillées ci-dessus, la dette brute résiduelle serait réduite à 400 millions d'euros (pour un encours de dette au titre de la Convention de Crédit Existante d'un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration, soit une diminution de deux tiers) et, selon les termes qui ont été approuvés par le comité des créanciers du 12 octobre 2016 pour modifier le plan de sauvegarde financière accélérée mis en œuvre en application du jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre du 9 mai 2014 (le « **Plan Amendé** ») porterait intérêt à un taux égal à EURIBOR 3 mois + la marge applicable (calculée en fonction du ratio de levier financier net consolidé, tel que décrit ci-dessous) et aurait une maturité de cinq ans *in fine*.

Le réaménagement de la dette de SoLocal (la « **Dette Réinstallée** ») prendra la forme d'une émission d'obligations à hauteur d'un montant maximum en principal de 400 000 000 euros (sur la base d'une dette brute à la date de réalisation de l'opération de 1 164 000 000 d'euros) (les « **Obligations** ») émises par SoLocal et réservée aux créanciers au titre de la convention de crédit en date du 24 octobre 2006. Les principaux termes et conditions de cette émission obligataire peuvent être résumés comme suit :

Intérêts :

- Calcul des intérêts : marge plus taux EURIBOR (EURIBOR étant défini pour inclure un taux minimum de 1%) 3 mois, payables trimestriellement à terme échu ;
- Intérêt de retard : 1% de majoration du taux d'intérêt applicable

Marge : pourcentage par année en fonction du niveau du ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée / EBITDA consolidé) (*Consolidated Net Leverage Ratio*, tel que défini dans les termes et conditions de l'émission obligataire) à la fin de la période de référence (*Accounting Period*) la plus récente, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous (étant précisé que la marge initiale sera calculée sur une base pro forma des opérations de restructuration) :

Ratio de levier financier net consolidé	Marge
a) Supérieur à 2,0:1	b) 9,0%
c) Inférieur ou égal à 2,0:1 mais supérieur à 1,5:1	d) 7,0%
e) Inférieur ou égal à 1,5:1 mais supérieur à 1,0:1	f) 6,0%
g) Inférieur ou égal à 1,0:1 mais supérieur à 0,5:1	h) 5,0%
i) Inférieur ou égal à 0,5:1	j) 3,0%

Date de maturité : 5 ans.

Cotation : cotation sur la cote officielle de la Bourse de Luxembourg et admission aux négociations sur le marché Euro MTF.

Remboursement anticipé ou rachat :

SoLocal peut à tout moment et en plusieurs fois, rembourser tout ou partie des Obligations à un prix de remboursement égal à 101% du montant principal majoré des intérêts courus et impayés.

Par ailleurs, les Obligations devront faire l'objet d'un remboursement anticipé obligatoire (sous réserve de certaines exceptions) en tout ou partie, en cas de survenance de certains événements, tels qu'un changement de contrôle (*Change of Control*), une cession d'actifs (*Assets Sale*), ou la réception de Produits Nets de Dette (*Net Debt Proceeds*) ou des Produits Nets de Créances (*Net Receivables Proceeds*). Des remboursements anticipés obligatoires sont également prévus au moyen de fonds provenant d'un pourcentage des flux de trésorerie excédentaires, en fonction du niveau de ratio de levier financier net consolidé (*Consolidated Net Leverage Ratio*, tel que défini dans les termes et conditions de l'émission obligataire) de la Société.

Engagements financiers :

		<ul style="list-style-type: none"> • le ratio de levier financier net consolidé (dette nette consolidée/EBITDA consolidé) (<i>Consolidated Leverage / Consolidated EBITDA</i>) devra être inférieur à 3,5:1 ; • le ratio de couverture des intérêts (EBITDA consolidé/ charge d'intérêts nette consolidée) (<i>Consolidated EBITDA/ Consolidated Net Interest Expense</i>), devra être supérieur à 3,0:1 ; et • (i) à compter de l'année 2017 et (ii) pour toute année suivante si le ratio de levier financier net consolidé (<i>Consolidated Net Leverage-Ratio</i>) excède, au 31 décembre de l'année précédente, 1,5:1 , les dépenses d'investissement (hors opérations de croissance) (<i>Capital Expenditure</i>) concernant SoLocal et ses Filiales (<i>Subsidiaries</i>) sont limitées à 10% du chiffre d'affaires consolidé de SoLocal et ses filiales (<i>Subsidiaries</i>). <p>Les Obligations contiennent par ailleurs certains engagements de ne pas faire, interdisant à SoLocal et ses Filiales (<i>Subsidiaries</i>), sous réserve de certains exceptions, notamment de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - supporter un endettement financier supplémentaire ; - consentir des sûretés ; - procéder au paiement de dividendes ou effectuer des distributions aux actionnaires ; par exception, le paiement de dividendes ou des distributions aux actionnaires sont permis si le ratio de levier financier net consolidé (<i>Consolidated Net Leverage Ratio</i>, tel que défini dans les termes et conditions de l'émission obligataire) n'excède pas 1,0 :1. <p>Sûreté : le remboursement des Obligations sera garanti par la reprise après mainlevée d'un nantissement donné par SoLocal sur les titres qu'elle détient dans la société PagesJaunes représentant 99,99% du capital social de cette dernière, comme c'était le cas au titre de la Convention de Crédit Existante.</p> <p>La restructuration financière permettrait à SoLocal Group d'améliorer sensiblement ses ratios d'endettement (réduction du levier financier de 4,2x à 1,5x selon la documentation bancaire actuelle) et de réduire ses frais financiers.</p> <p><u>Gouvernance</u></p> <p>La Société a reçu de la part de deux groupes d'actionnaires individuels des projets de résolutions proposant la révocation de cinq administrateurs (le Président, le Directeur Général (en sa qualité d'administrateur) et les autres membres du comité des nominations et des rémunérations) et la nomination de sept nouveaux administrateurs (dont six membres de l'association RegroupementPPLocal dont son président Alexandre Loussert, et Monsieur Arnaud Marion).</p> <p>Ces projets de résolutions, pris dans leur ensemble, ne sont pas soutenus par le Conseil d'administration qui considère que leur adoption bouleverserait la gouvernance de la Société bien au-delà de la représentation réelle des actionnaires qui les ont déposés et qu'elle pourrait remettre en cause le plan « Conquérir 2018 », ce qui n'est pas dans l'intérêt de la Société et de ses actionnaires. En revanche, le Conseil d'administration a proposé au groupe des créanciers et à RegroupementPPLocal de disposer d'un nombre limité de représentants au sein du Conseil d'administration sans attendre la réunion de la seconde assemblée générale à tenir post restructuration.</p> <p>Ainsi, le Conseil d'Administration de SoLocal Group, qui s'est réuni le 28 septembre 2016, a décidé</p>
--	--	--

après avoir entendu les conclusions du Comité des Nominations et des Rémunérations, de soutenir lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 19 octobre 2016 sur première convocation, la nomination, sous réserve de l'approbation du plan de restructuration financière par cette même assemblée générale, de quatre nouveaux administrateurs :

- deux représentants des actionnaires individuels : Madame Anne-Marie Cravero et Monsieur Alexandre Loussert, et
- deux candidats proposés par le groupe de créanciers : Monsieur John Slater, associé chez Paulson, le créancier le plus important de SoLocal Group, et Monsieur Dominique d'Hinnin.

Pour mémoire, ces quatre candidatures soutenues par le Conseil d'Administration s'ajoutent à celle de Madame Monica Menghini dont la nomination en qualité d'administrateur, pour une durée de quatre (4) années, serait présentée également à l'assemblée générale le 19 octobre prochain.

Le Conseil d'Administration considère que cet élargissement permettrait une représentation accrue des différentes parties prenantes.

Le Conseil d'administration considère en outre que les nominations de Madame Monica Menghini, Madame Anne-Marie Cravero et Madame Alexandre Loussert respectent les règles AFEP-MEDEF en matière d'indépendance. Ceci porterait le nombre d'administrateurs à treize, dont neuf indépendants.

Ce dispositif en matière de gouvernance a été précisé à l'occasion de l'accord trouvé avec 4 créanciers représentant environ 43 % de la dette de la Société, annoncé le 5 octobre 2016.

- En vertu de cet accord, le nombre de représentants des principaux créanciers irait ainsi de deux membres sur treize en cas de souscription en espèces de l'Emission DPS pour un montant supérieur à 300 M€ (soit 75% de son montant), à cinq membres sur treize en cas de souscription en espèces de l'Emission DPS pour un montant inférieur à 100 M€ (soit 25% de son montant, les créanciers détenant alors ensemble entre 68% et 86% du capital post-restructuration financière (après prise en compte de l'attribution des Actions Gratuites, mais avant dilution par les MCB et éventuel exercice des BSA Créanciers). Les changements éventuellement requis seraient réalisés par voie de cooptation, certains des administrateurs actuels ayant d'ores et déjà accepté de mettre fin à leur mandat dans un tel cas de figure.

Si ces propositions sont approuvées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 19 octobre 2016 sur première convocation, le Conseil d'Administration de SoLocal Group sera composé de treize membres, dont un administrateur élu par les salariés, six femmes et huit administrateurs indépendants (dont les deux nouveaux représentants des actionnaires individuels).

Ces nominations pourraient être suivies d'autres évolutions de la gouvernance dès que la nouvelle répartition du capital post-restructuration financière sera connue.

Mise en œuvre du plan stratégique « Conquérir 2018 »

Cette réduction drastique de la dette du Groupe permettrait la mise en œuvre du plan stratégique « Conquérir 2018 » qui vise à accélérer la croissance Internet d'ici 2018 :

- croissance du CA Internet proche de 10% en 2018
- taux de marge EBITDA / CA durablement compris entre 28% et 30%

Le plan « Conquérir 2018 » vise à accélérer la croissance Internet d'ici 2018. Il est indissociable de la restructuration financière présentée précédemment et constitue la base des propositions approuvées par les créanciers et qui seront soumises à l'approbation des actionnaires. Il est articulé autour des objectifs suivants :

- **Chiffre d'affaires Internet représentant 90 % du chiffre d'affaires total, avec une croissance du CA Internet proche de 10% en 2018 :**
 - **Stabilisation du parc clients :** TCAM¹ -1% sur la période 2015-2018 bénéficiant d'une fidélisation optimisée des clients et de l'accélération de l'acquisition de nouveaux clients

¹ Taux de Croissance Annuel Moyen

		<ul style="list-style-type: none"> - Croissance durable de l'ARPA Search Local : TCAM +4% sur la période 2015-2018, grâce à la monétisation pérenne de l'audience en croissance et à l'accélération de l'acquisition de nouveaux clients à fort ARPA (<i>Average Revenue Per Advertiser</i> = revenu moyen par annonceur) - Accélération de la pénétration du Marketing Digital : +8pts sur la période 2015-2018 grâce à des gammes d'offres innovantes à fort potentiel de développement - Taux de marge EBITDA / CA durablement compris entre 28% et 30% grâce à une décroissance maîtrisée de l'activité Imprimés & Vocal et à la stabilisation de la base de coûts ; et - Cash flow net annuel moyen avant service de la dette de 90 millions d'euros. <p>Compte tenu de son profil digital dans un environnement concurrentiel en constante évolution, SoLocal Group a besoin d'une structure financière lui donnant l'agilité nécessaire pour faire face aux risques de marché et aux risques métiers tels que la pression concurrentielle, l'accélération du déclin de l'activité Imprimés & Vocal, la pression croissante sur les prix accentuée dans le domaine du Marketing Digital, une pénétration accrue des produits Search Local tarifés à la performance, ou encore une dégradation majeure du besoin en fonds de roulement.</p> <p>Chacun de ces risques pourrait avoir une incidence négative sur le cash flow net du Groupe avant service de la dette cumulé à l'horizon du plan, d'un montant correspondant à six mois à douze mois de cash flow net moyen.</p>																												
B.5	Descriptio n du Groupe et de la place de l'émetteur dans le Groupe	<p>La Société est la société mère du Groupe, qui compte 20 filiales consolidées au 31 décembre 2015.</p>																												
B.6	Principaux actionnaire s et contrôle de l'émetteur	<p>Au 8 août 2016, et sur la base des informations portées à la connaissance de la Société, la répartition de l'actionnariat de la Société ressortait comme suit :</p> <table border="1" data-bbox="363 1330 1374 1664"> <thead> <tr> <th>Actionnaires</th> <th>Nombre d'actions</th> <th>% du capital</th> <th>% des droits de vote</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Public</td> <td>34 282 304</td> <td>88,2</td> <td>88,3</td> </tr> <tr> <td>Edmond de Rothschild AM</td> <td>2 347 974</td> <td>6,0</td> <td>6,0</td> </tr> <tr> <td>DNCA</td> <td>1 960 333</td> <td>5,0</td> <td>5,0</td> </tr> <tr> <td>Salariés de SoLocal Group⁽¹⁾</td> <td>221 668</td> <td>0,6</td> <td>0,6</td> </tr> <tr> <td>Autodétention⁽²⁾</td> <td>64 285</td> <td>0,2</td> <td>-</td> </tr> <tr> <td>Total</td> <td>38 876 564</td> <td>100</td> <td>100</td> </tr> </tbody> </table> <p>(1) Dans le cadre d'un Plan d'Epargne Groupe (PEG) de SoLocal Group. (2) Dont 60 347 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012.</p> <p>A date, la Société a pris acte des évolutions actionnariales suivantes depuis le 8 août 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aleph Holding Limited II Sarl, un des principaux actionnaires de la Société en date du 1er août 2016, a déclaré le 7 septembre 2016 à la Société un franchissement de seuil à la baisse du seuil statutaire de 2% du capital de SoLocal Group au 1er septembre 2016, puis le 19 septembre 2016 un franchissement de seuil à la baisse du seuil statutaire de 1% du capital de SoLocal Group au 14 septembre 2016. • le 23 septembre 2016, Benjamin Jayet, de concert avec la société BJ Invest, a déclaré détenir 1 764 476 actions de la société représentant 4,54% du capital ; • le 27 septembre 2016, la société Credit Suisse Group AG a déclaré détenir 776 521 actions représentant 1,99% du capital ; 	Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote	Public	34 282 304	88,2	88,3	Edmond de Rothschild AM	2 347 974	6,0	6,0	DNCA	1 960 333	5,0	5,0	Salariés de SoLocal Group ⁽¹⁾	221 668	0,6	0,6	Autodétention ⁽²⁾	64 285	0,2	-	Total	38 876 564	100	100
Actionnaires	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote																											
Public	34 282 304	88,2	88,3																											
Edmond de Rothschild AM	2 347 974	6,0	6,0																											
DNCA	1 960 333	5,0	5,0																											
Salariés de SoLocal Group ⁽¹⁾	221 668	0,6	0,6																											
Autodétention ⁽²⁾	64 285	0,2	-																											
Total	38 876 564	100	100																											

		<ul style="list-style-type: none"> le 4 octobre 2016, la société DNCA Investments a déclaré détenir 1 960 333 actions et avoir franchi à la baisse de manière passive le seuil de 5% des droits de vote de la société ; le 5 octobre 2016, Benjamin Jayet, la société BJ Invest, Philippe Besnard et la société Pentagram Media ont déclaré détenir 2 755 513 actions représentant 7,0879% du capital et 6,9785% des droits de vote de la Société. Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions sur le marché, de la conclusion de contrats de prêt de titres portant sur 1 336 767 actions, et de la conclusion d'un pacte d'actionnaires constitutif d'une action de concert entre MM. Benjamin Jayet et Philippe Besnard ; le 7 octobre 2016, l'association RegroupementPPLocal a déclaré, en vertu de procurations obtenues, détenir 2 047 763 actions représentant 5,27% du capital et 5,19% des droits de vote de la Société ; le 7 octobre 2016, Family office Amar a déclaré à la Société détenir 917 975 actions de la Société, représentant 2,36 % du capital de la Société ; le 14 octobre 2016, l'association RegroupementPPLocal a déclaré à la Société avoir franchi, en vertu de procurations obtenues, les seuils de 6% et 7% du capital et des droits de vote de la Société. <p>La Société continuera à communiquer sans délai sur les seuils statutaires qui lui seraient déclarés jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires appelée à se réunir le 19 octobre 2016.</p> <p>La participation des actionnaires les plus importants serait, à ce jour et à la connaissance de la Société, la suivante : Benjamin Jayet, la société BJ Invest, Philippe Besnard et la société Pentagram Media (7,1%), Edmond de Rothschild Asset Management (6%), DNCA Investments (5%), Société Générale Suisse Private Banking (2,4%) et Family office Amar (2,4%).</p> <p>Un droit de vote double par rapport à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire (article L. 225-123 du Code de commerce et article 30 des statuts de la Société).</p>
--	--	---

B.7	Informations financières historiques clés sélectionnées	Comptes de résultat consolidés :							
		<i>(En millions d'euros)</i>	Au 31 décembre 2015			Au 31 décembre 2014*			Au 31 décembre 2013
			Consolidé	dont Activités poursuivies ⁽¹⁾		Consolidé	dont Activités poursuivies ⁽¹⁾		Consolidé
				Récurrent	Exceptionnel ⁽²⁾		Récurrent	Exceptionnel ⁽²⁾	
		Chiffre d'Affaires	878,0	872,6		936,2	921,6		998,9
		Internet	645,5	640,2		632,5	617,9		632,5
		Imprimés & Vocal	232,5	232,5		303,7	303,7		366,4
		EBITDA récurrent	260,9	270,3		301,1	310,7		424,3
		Internet	192,0	201,4		192,4	202,0		267,4
		Imprimés & Vocal	68,9	68,9		108,7	108,7		156,9
EBITDA	211,1	270,3	(49,1)	266,9	310,7	(34,3)	424,3		
Résultat d'exploitation	142,8	218,2	(49,1)	214,2	263,6	(34,3)	329,2		
Charges financières nettes	(83,6)	(83,6)		(98,1)	(98,1)		(132,3)		
Résultat périodique (part du groupe)	26,6	72,6	(30,0)	59,3	94,0	(21,2)	114,8		
*retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21.									
(1) Le compte de résultat consolidé se compose d'activités poursuivies et d'activités désengagées. Les activités poursuivies sont elles-mêmes scindées en éléments récurrents et exceptionnels afin de mieux apprécier la dynamique des premiers.									
(2) Les coûts exceptionnels correspondent à des coûts non récurrents et inclut notamment les frais de restructuration.									
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE (en millions d'euros)		Période close le 30 juin 2016				Période close le 30 juin 2015			
	Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		Consolidé	Activités désengagées	Activités poursuivies		
			Récurrent	Non récurrent			Récurrent	Non récurrent	

Chiffre d'affaires	404,7	-	404,7	-	450,2	4	446,2	-
Internet	321,7	-	321,7	-	329,3	4	325,2	-
Imprimés & Vocal	83	-	83	-	120,9	-	120,9	-
EBITDA récurrent	111,6	-	111,6	-	133,8	(5)	138,8	-
Internet	89,5	-	89,5	-	94	(5)	99	-
Imprimés & Vocal	22,1	-	22,1	-	39,8	-	39,8	-
EBITDA	109,5	-	111,6	(2)	125,2	(11,3)	138,8	(2,3)
Résultat d'exploitation	80,7	-	82,8	(2)	102	(12,7)	116,9	(2,3)
Charges financières nettes	(36,9)	-	(36,9)	-	(42,9)	(0)	(42,9)	-
RESULTAT DE LA PERIODE (PART DU GROUPE)	25,2	-	26,5	(1,3)	34	(7,6)	43	(1,4)

Bilan consolidé :

Actif (En millions d'euros)	Au 30 juin 2016	Au 31 décembre 2015	Au 31 décembre 2014*	Au 31 décembre 2013
Actifs non courants	263,3	251,1	229,2	214,8
Dont écarts d'acquisition nets	95,5	95,1	82,5	78,7
Actifs courants	489,1	507,8	606,7	585,3
Dont créances clients nettes	293,2	352,6	441,8	405,8
Dont trésorerie et équivalents de trésorerie	111,5	53,7	46,4	75,6
Total Actif	752,3	759,0	835,9	800,0
Capitaux propres (part du groupe)	(1 310,2)	(1 328,0)	(1 368,5)	(1 866,8)
Passif non courants	121,7	1 244,2	1 247,0	1 617,5
Dont dettes financières et dérivés non courants	2,6	1 118,3	1 139,6	1 516,2
Passifs courants	1 940,7	842,8	957,2	1 049,2
Dont dettes fournisseurs	101,7	95,4	98,9	84,5
Dont produits constatés d'avance	434,6	483,3	575,4	597,5
Total Passif	752,3	759,0	835,9	800,0
Cash flow net	34,8	58,3	37,9	136,2
Endettement de groupe consolidé ⁽¹⁾	(1 068,4)	(1 090,5)	(1 135,8)	(1 579,6)
Trésorerie générée par l'activité du groupe consolidé	70,4	134,4	107,1	191,4

*retraité de l'application rétroactive de l'interprétation IFRIC 21.

(1) l'endettement net correspond au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Les événements significatifs intervenus entre la date de clôture et le 25 juillet 2016, date d'arrêté des comptes consolidés condensés pour la période close le 30 juin 2016 par le Conseil d'administration, sont mentionnés au B.4a « *Restructuration financière* » ci-dessus.

B.8	Informations financières pro forma	Sans objet.
B.9	Prévision ou estimation du bénéfice	<u>Perspectives 2016</u> Informations prévisionnelles

		<p>Ces informations prévisionnelles sont données au titre de l'année 2016. Elles s'inscrivent dans un contexte où le pilotage du Groupe reste fortement contraint par le poids de sa dette, et où celui-ci prépare un projet de réduction drastique de cette dette, approuvé par les créanciers lors du comité du 12 octobre 2016 et qui, s'il est également approuvé par les actionnaires et le Tribunal de Commerce de Nanterre, prendra effet en toute fin d'année.</p> <p>Dans ce contexte, les perspectives attendues pour 2016 sur le périmètre des activités poursuivies sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance du chiffre d'affaires Internet de 0 à +2% • Taux d'EBITDA récurrent / CA supérieur ou égal à 28% <p>Hypothèses macro-économiques</p> <p>SoLocal Group évolue sur un marché adressable estimé à 34 milliards d'Euros, stable entre 2014 et 2015 (source : société de conseil indépendante).</p> <p>Ce marché est constitué de trois segments. En premier lieu, la publicité traditionnelle est évaluée à 27.1 milliards d'Euros, en décroissance d'environ -2%. En second lieu, la publicité digitale est évaluée à 2.5 milliards d'Euros, en croissance d'environ +4%. Enfin, la part relative au marketing digital est évaluée à environ 4 milliards d'Euros, en croissance de +5 à +10%.</p> <p>Pour l'année 2016, SoLocal Group n'anticipe pas d'évolution significative de la croissance de ces différents segments de marché.</p> <p>En revanche, au sein de ces différents segments, le groupe observe une intensification continue de la pression concurrentielle, avec entre autres la montée en puissance de nouveaux acteurs hyper-spécialisés, et la nécessité croissante de poursuivre l'innovation dans les produits.</p> <p>Hypothèses internes à la société</p> <p>Le groupe a fortement limité ses investissements commerciaux depuis le printemps 2015 pour faire face aux contraintes financières, pesant ainsi sur la moindre acquisition de nouveaux clients. La société estime en conséquence que l'évolution défavorable du parc clients devrait se poursuivre, en ligne avec les tendances observées depuis l'année 2015.</p> <p>Le groupe a exprimé depuis le printemps 2015 un enjeu particulier à développer en priorité les clients à fort ARPA ; Les initiatives commerciales en résultant, ajoutées d'une part à l'impact d'une moindre acquisition de nouveaux clients à la télévente et d'autre part à la monétisation accrue de l'audience, conduisent la société à estimer que l'ARPA Search Local pourrait évoluer dans une fourchette qui entoure sa progression historique.</p> <p>Concernant le Marketing Digital, le groupe a consenti depuis 2015 des investissements marketing, technologiques et commerciaux significatifs pour favoriser la montée en puissance de nouveaux produits à forte valeur : sites Internet haut de gamme, programmation local, gestion des campagnes AdWords, services transactionnels.</p> <p>Les bénéfices de ces actions doivent permettre d'envisager une évolution du chiffre d'affaires du Marketing Digital supérieure en 2016 à sa tendance historique.</p> <p>La résultante de ces trois facteurs (parc clients, ARPA Search Local, Marketing Digital) conduit la société à maintenir ses perspectives de croissance du chiffre d'affaires Internet de 0 à +2% en 2016.</p> <p>Le taux de marge EBITDA récurrent / CA, estimé supérieur ou égal à 28% pour l'année 2016, tient compte de plusieurs facteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Croissance du chiffre d'affaires Internet de 0 à +2% • Poursuite de la décroissance du chiffre d'affaires Imprimés & Vocal, à un rythme similaire à celui observé au premier semestre 2016 • Maîtrise et poursuite de l'optimisation des différents postes de coûts (coûts des revenus, commerciaux, autres), lesquels bénéficient en outre du plein effet du plan d'amélioration opérationnelle annoncé en avril 2015 et implémenté en totalité en 2015
--	--	--

		<p>Les perspectives de chiffre d'affaires Internet et de taux de marge EBITDA récurrent / CA pour 2016 s'appuient sur des données, hypothèses et estimations considérées comme raisonnables par SoLocal Group. Elles sont susceptibles d'évoluer ou d'être modifiées en raison des incertitudes liées notamment à l'environnement économique.</p> <p>Par ailleurs, les informations prévisionnelles présentées ci-dessus reposent notamment sur une hypothèse d'approbation du plan par les actionnaires et le Tribunal de Commerce de Nanterre.</p> <p>Les perspectives qualifiées de prévision pour les besoins du Prospectus ont fait l'objet d'un rapport des contrôleurs légaux en date du 27 septembre 2016 qui contient l'observation suivante :</p> <p>« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe d'introduction de la partie 13 de l'actualisation du document de référence 2015, qui précise le contexte dans lequel la société SoLocal Group s'inscrit pour l'établissement de ces prévisions de bénéfice ».</p>
B.1 0	Réserves sur les informations financières historiques	<p>Les rapports des commissaires aux comptes sur les informations financières historiques de la Société ne contiennent aucune réserve.</p> <p>Néanmoins, le rapport des commissaires aux comptes sur l'information financière semestrielle 2016 contient les observations suivantes :</p> <p>« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention :</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le paragraphe « Note sur la continuité d'exploitation » de la note 2 – Contexte de la publication et base de préparation des comptes consolidés condensés » qui expose le contexte de restructuration de la dette et les incertitudes sur la capacité du groupe à réaliser ses actifs et à s'acquitter de ses dettes dans le cadre normal de son activité si celle-ci n'aboutissait pas in fine - sur le paragraphe introductif de la note 1 qui indique que les comptes annuels et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2015 n'ont pas été approuvés par l'Assemblée générale en raison du report de sa tenue au second semestre 2016. »
B.1 1	Fonds de roulement net	<p>Le Groupe ne dispose pas à la date du Prospectus d'un fonds de roulement net consolidé suffisant pour faire face à ses besoins de trésorerie et aux échéances de sa dette au cours des douze prochains mois à compter de la date du Prospectus.</p> <p>Le Groupe dispose d'une trésorerie nette de 85,1 millions d'euros au 31 août 2016, lui permettant de faire face à son activité courante. Néanmoins, dans l'hypothèse où les créanciers du Groupe au titre de la Convention de Crédit Existante décideraient d'exercer la faculté d'exigibilité anticipée dont ils disposent (telle que décrite ci-dessous), les obligations auxquelles le Groupe devra faire face pour les douze prochains mois s'établiraient à plus d'un milliard d'euros, ce qui ferait ressortir un besoin net en fonds de roulement de 1,1 à 1,2 milliard d'euros.</p> <p>Afin de faire face à ces difficultés potentielles et renforcer la structure de son bilan, le Groupe a entamé des négociations avec ses créanciers et annoncé dans des communiqués de presse du 1^{er} août 2016 et 28 septembre 2016, la mise en œuvre des Opérations de Renforcement des Fonds Propres (tel que définies et décrites au B.4a « <i>Restructuration financière</i> » ci-dessus) et, en conséquence, la réduction des deux tiers de la dette financière du Groupe. La Société est en mesure de faire face à ses besoins de trésorerie et aux échéances de sa dette jusqu'à la date de réalisation des opérations de restructuration, soit le 16 décembre 2016 selon le calendrier indicatif.</p> <p>Avec un endettement net (correspondant au total de l'endettement financier brut, diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie) qui s'établit à 1 068 millions d'euros au 30 juin 2016, le covenant de levier financier du Groupe ressort à un niveau supérieur à 4,00 fois l'EBITDA consolidé tel que défini dans la Convention de Crédit Existante. En conséquence, le Groupe ne respecte pas son covenant bancaire sur le levier financier et ne devrait pas le respecter au 30 septembre 2016. Le fait que le covenant de levier financier n'ait pas été respecté au 30 juin 2016 et pourrait le cas échéant ne pas être respecté au 30 septembre 2016 confère aux créanciers statuant à la majorité des deux tiers (hors créance de la PagesJaunes Finance & Co S.C.A sur la Société) la faculté de demander le remboursement anticipé de la dette financière du Groupe. Néanmoins, dans le cadre de l'accord conclu avec 4 créanciers représentant environ 43 % de la dette de la Société, annoncé le 5 octobre 2016, ces créanciers ont</p>

		<p>accepté, sous condition résolutoire de l'adoption du projet de restructuration financière, de renoncer à déclarer l'exigibilité anticipée de la dette financière de la Société au titre du non-respect du covenant bancaire de levier financier au 30 juin 2016 et le cas échéant au 30 septembre 2016 (la « Renonciation à l'Exigibilité Anticipée »).</p> <p>La réalisation de ces opérations est soumise aux conditions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 19 octobre 2016 sur première convocation, et notamment au vote de la quinzième résolution relative à la réduction du capital social par réduction à dix (10) centimes d'euro de la valeur nominale unitaire des actions de la Société ; - à l'arrêt du plan de sauvegarde financière accélérée tel qu'approuvé par le comité des créanciers du 12 octobre 2016, par jugement du tribunal de commerce de Nanterre devant intervenir le 9 novembre 2016 ; et - à la réalisation de l'Emission DPS qui fera l'objet d'un prospectus préalablement soumis au visa de l'AMF. <p>En cas de non réalisation de ces opérations, la dette existante du Groupe au titre de la Convention de Crédit Existante ne pourrait pas être restructurée conformément au projet de modification du plan de sauvegarde financière accélérée. Dans une telle hypothèse, les modifications au plan de sauvegarde financière accélérée ne prendraient pas effet. Par ailleurs, la Renonciation à l'Exigibilité Anticipée perdrait ses effets et les créanciers au titre de la Convention de Crédit Existante pourraient, décidant à la majorité des deux tiers, demander le remboursement anticipé de la dette financière du Groupe. La Société considère que dans le cas où cette mise en exigibilité de la dette serait décidée, la continuité de l'exploitation de la Société serait compromise.</p> <p>Toutefois, en cas de réalisation des différentes opérations de restructuration financière décrites dans le présent résumé et objets du prospectus relatif à l'Emission DPS qui sera soumis au visa de l'AMF, la Société atteste que, de son point de vue, son fonds de roulement est suffisant au regard de ses obligations au cours des douze prochains mois à compter de la date du présent prospectus.</p>
B.1 7	Notation financière	<p>Les MCB ne feront pas l'objet d'une notation.</p> <p>Fitch Ratings a attribué la note C à la dette long-terme de la Société en août 2016.</p> <p>Moody's a attribué la note Ca à la dette long-terme de la Société en août 2016.</p> <p>Fitch Ratings et Moody's sont établis dans l'Union Européenne et enregistrés conformément au Règlement (CE) No. 1060/2009 sur les agences de notation de crédit, tel que modifié.</p>

Section C – Valeurs mobilières

C.1	Nature, catégorie et numéro d'identification	<p>Le Prospectus a pour objet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'admission sur le marché réglementé d'Euronext Paris de 38 876 564 Actions Gratuites attribuées gratuitement aux actionnaires de la Société, émises dans le cadre d'une augmentation de capital par incorporation de primes et réserves, à raison d'une (1) Action Gratuite par action existante ; - l'admission sur Euronext Paris d'un maximum de 82 000 000 Actions Créanciers à un prix unitaire compris entre 2,14 euros et 4,73 euros (le prix de souscription minimum serait de 2,12 euros en tenant compte d'un endettement financier maximum de la Société de 1 172 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration), émises dans le cadre d'une augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société au titre de la Convention de Crédit Existante, assorties de BSA Créanciers, susceptibles de donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 156 000 000 actions nouvelles au prix de deux (2) euros chacune ; - l'admission éventuelle sur Euronext Paris d'un nombre maximum de 101 000 000 MCB émises avec suppression du droit préférentiel de souscription au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société au titre de la Convention de Crédit Existante, d'une valeur nominale unitaire de deux (2) euros, pour un montant maximum de 202 millions d'euros ; et
------------	---	--

		<p>- l'admission sur Euronext Paris des actions nouvelles à émettre au titre de l'exercice des BSA Créanciers et, le cas échéant, au titre du remboursement des MCB.</p> <p>L'ensemble des valeurs nominales et montants indiqués ci-dessus a été calculée en prenant pour hypothèse la réalisation de la réduction de capital par réduction à dix (10) centimes d'euro du nominal de l'action de la Société objet de la quinzième résolution soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 19 octobre 2016 sur première convocation.</p> <p>Le nombre de MCB à émettre, le montant nominal de l'émission des Actions Créanciers, le nombre d'Actions Créanciers à émettre, le prix de souscription des Actions Créanciers à émettre ainsi que la parité d'attribution des BSA Créanciers seront déterminés en fonction du taux de souscription en espèces à l'Emission DPS.</p> <p>Les montants et prix de souscription définitifs correspondants feront l'objet d'un communiqué de presse de la Société le 12 décembre 2016, selon le calendrier indicatif.</p> <p>La réalisation des opérations susvisées reste soumise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 19 octobre 2016 sur première convocation, et notamment au vote de la quinzième résolution relative à la réduction du capital social par réduction à dix (10) centimes d'euro de la valeur nominale unitaire des actions de la Société ; - à l'arrêté du plan de sauvegarde financière accélérée tel qu'approuvé par le comité des créanciers du 12 octobre 2016, par jugement du tribunal de commerce de Nanterre devant intervenir le 9 novembre 2016 ; et - à la réalisation de l'Emission DPS qui fera l'objet d'un prospectus préalablement soumis au visa de l'AMF. <p>Code ISIN des Actions Créanciers et des Actions Gratuites : FR0012938884</p> <p>Les codes ISIN des BSA Créanciers et des MCB seront communiqués ultérieurement.</p>
C.2	Monnaie de l'émission	Euro.

C.3	Nombre de valeurs mobilières émises et valeur nominale	<p>A la date du visa sur le Prospectus, le capital s'élève à 233 259 384 euros entièrement libéré, divisé en 38 876 564 actions ordinaires de 6 euros de nominal. La réduction de capital par réduction à dix (10) centimes d'euros du nominal de l'action de la Société sera soumise à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 19 octobre 2016 sur première convocation, en sa quinzième résolution.</p> <p>Les MCB auront une valeur nominale de 2 euros chacune.</p> <p>Le tableau ci-dessous présente le nombre (en millions) d'Actions Gratuites, d'Actions Créanciers, de BSA Créanciers et de MCB qui seront émis dans le cadre du projet de restructuration financière, en fonction du taux de participation en espèces à l'Emission DPS (hors prise en compte d'un exercice intégral éventuel de la clause d'extension), pour un encours de dette au titre de la Convention de Crédit Existante d'un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre de ces opérations.</p> <table border="1" data-bbox="427 770 1463 1205"> <thead> <tr> <th>Taux de participation en espèces à l'Emission DPS</th> <th>Actions Créanciers</th> <th>MCB</th> <th>Actions Gratuites</th> <th>BSA Créanciers</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>100 %</td> <td>81</td> <td>0</td> <td>39</td> <td>155</td> </tr> <tr> <td>50 %</td> <td>80</td> <td>33,5</td> <td>39</td> <td>121</td> </tr> <tr> <td>25 %</td> <td>79</td> <td>67</td> <td>39</td> <td>88</td> </tr> <tr> <td>0 %</td> <td>77</td> <td>100</td> <td>39</td> <td>45</td> </tr> </tbody> </table>	Taux de participation en espèces à l'Emission DPS	Actions Créanciers	MCB	Actions Gratuites	BSA Créanciers	100 %	81	0	39	155	50 %	80	33,5	39	121	25 %	79	67	39	88	0 %	77	100	39	45
Taux de participation en espèces à l'Emission DPS	Actions Créanciers	MCB	Actions Gratuites	BSA Créanciers																							
100 %	81	0	39	155																							
50 %	80	33,5	39	121																							
25 %	79	67	39	88																							
0 %	77	100	39	45																							
C.4	Droits attachés aux valeurs mobilières	<p>a) Droits attachés aux Actions Gratuites et aux Actions Créanciers</p> <p>En l'état actuel de la législation française et des statuts de la Société, les principaux droits attachés aux Actions Gratuites et aux Actions Créanciers sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • droits à dividendes ; • droit de vote ; • droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; • droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Un droit de vote double par rapport à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire (article L. 225-123 du Code de commerce et article 30 des statuts de la Société).</p> <p>Forme : les Actions Gratuites et les Actions Créanciers pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire.</p> <p>Jouissance et cotation des Actions Gratuites : les Actions Gratuites et les Actions Créanciers porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.</p> <p>Les Actions Gratuites seront admises aux négociations sur Euronext Paris à compter du 14 ou du 16 décembre 2016 et les Actions Créanciers seront admises aux négociations sur Euronext Paris à compter du 16 décembre 2016, selon le calendrier indicatif.</p> <p>Restrictions à la libre négociabilité des Actions Gratuites et des Actions Créanciers : aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des Actions Gratuites et des Actions Créanciers.</p>																									

	<p>b) Droits attachés aux BSA Créanciers</p> <p>Sous réserve du droit du Conseil d'administration de la Société de suspendre l'exercice des BSA Créanciers en cas d'émission de nouveaux titres de capital ou de nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ainsi qu'en cas de fusion ou de scission de la Société ou d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires de la Société, les porteurs de BSA Créanciers auront la faculté, à tout moment à compter du 16 décembre 2016 (inclus) selon le calendrier indicatif et jusqu'au cinquième anniversaire de la Date d'Emission (incluse), d'obtenir des actions nouvelles de la Société par exercice des BSA Créanciers.</p> <p>Les BSA Créanciers qui n'auront pas été exercés au plus tard à la fermeture des négociations sur Euronext Paris (17h30 heure de Paris) le premier Jour Ouvré suivant le cinquième anniversaire de la Date d'Emission deviendront caducs et perdront toute valeur.</p> <p>Un (1) BSA Créanciers donnera le droit à son porteur de souscrire à une (1) Action (la « Parité d'Exercice »), moyennant un prix d'exercice total de 2 euros par Action Nouvelle.</p> <p>La Parité d'Exercice pourra être ajustée à l'issue d'opérations que la Société pourrait réaliser à compter de la date d'émission des BSA Créanciers, selon les dispositions légales en vigueur et conformément aux stipulations contractuelles, afin de maintenir les droits des porteurs de BSA Créanciers.</p> <p>Les porteurs de BSA Créanciers seront groupés en une masse jouissant de la personnalité civile, conformément aux dispositions légales.</p> <p>L'assemblée générale des porteurs de BSA Créanciers est appelée à autoriser toutes modifications du contrat d'émission des porteurs de BSA Créanciers et à statuer sur toute décision touchant aux conditions de souscription ou d'attribution des titres de capital déterminés au moment de l'émission des BSA Créanciers.</p> <p>L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, ou le conseil d'administration de la Société selon le cas et dans le respect des formalités applicables, pourra modifier les termes des BSA Créanciers sous réserve de l'autorisation de l'assemblée générale des porteurs de BSA Créanciers statuant à la majorité des voix exprimées par les porteurs de BSA Créanciers présents ou représentés.</p> <p>Représentant des porteurs de BSA Créanciers</p> <p><i>Représentant de la masse des porteurs de BSA Créanciers :</i></p> <p>Aether Financial Services S.N.C. 36 rue de Monceau 75008 Paris</p> <p>c) Droits attachés aux MCB</p> <p>Droits attachés aux MCB</p> <p>Les MCB sont des titres financiers ne portant pas intérêt et donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou, uniquement au gré de la Société, paiement en numéraire, dans les conditions résumées ci-après.</p> <p>Rang des Obligations</p> <p>Engagements subordonnés directs, généraux, inconditionnels, subordonnés de dernier rang et non assortis de sûretés venant au même rang entre eux et au même rang que toutes les autres obligations, présente ou futures, subordonnées de dernier rang de la Société et sont subordonnées à (i) tous titres participatifs et prêts participatifs, présents ou futurs, émis ou octroyés par la Société, (ii) toutes les obligations subordonnées ordinaires de la Société, et (iii) toutes les obligations non-subordonnées de la Société.</p>
--	--

	<p>Taux nominal – Intérêt</p> <p>Aucun intérêt ne sera versé.</p> <p>Date d’entrée en jouissance</p> <p>Date d’émission, de jouissance et de règlement des Obligations prévue le 16 décembre 2016 (la « Date d’Emission »).</p> <p>Durée de l’emprunt</p> <p>5 ans.</p> <p>Date d’échéance</p> <p>Cinquième anniversaire de la Date d’Emission.</p> <p>Amortissement normal des MCB</p> <p>À moins qu’elles n’aient été préalablement remboursées ou rachetées et annulées, dans les conditions définies ci-après, les MCB seront remboursées en totalité à la date correspondant au cinquième anniversaire de la Date d’Émission (ou le Jour Ouvré suivant si cette date n’est pas à un Jour Ouvré) (la « Date d’Échéance »), soit (i) par l’attribution d’une (1) action nouvelle de la Société pour chaque MCB (sous réserve d’ajustements) soit, (ii) uniquement au gré de la Société, par le paiement en numéraire, pour chaque MCB, d’un montant correspondant au pair (2 euros par MCB) (le « Prix de Remboursement »).</p> <p>Remboursement anticipé par rachat, offres de rachat ou d’échange</p> <p>La Société pourra, à son gré, à tout moment, procéder au remboursement anticipé de tout ou partie des MCB sans limitation de prix ni de quantité, soit par des rachats en bourse ou hors bourse, soit par offres de rachat ou d’échanges.</p> <p>Remboursement anticipé au gré des Porteurs de MCB</p> <p>Chacun des Porteurs de MCB pourra, à son gré, à tout moment à compter de la Date d’Émission jusqu’à la Date d’Échéance (inclusive), demander le remboursement anticipé de l’intégralité ou d’au moins 100 000 des MCB qu’il détient.</p> <p>Les MCB seront remboursées à raison d’une action nouvelle de la Société par MCB, sous réserve d’ajustement et du règlement des rompus.</p> <p>Exigibilité anticipée</p> <p>Dans l’hypothèse où la majorité des Porteurs de MCB (représentant au moins 50% des MCB en circulation) le décide, l’ensemble des MCB restant en circulation devra être remboursé en actions.</p> <p>Les MCB seront remboursées à raison d’une action nouvelle de la Société par MCB, sous réserve d’ajustement et du règlement des rompus.</p> <p>Procédures Collectives</p> <p>En cas (i) de liquidation judiciaire ou conventionnelle de la Société ou, (ii) sous réserve des dispositions législatives et réglementaires applicables, de procédure de sauvegarde ou de redressement judiciaire, conformément aux dispositions du Titre IV, Livre VI du Code de commerce, les MCB seront remboursées par attribution d’actions nouvelles de la Société.</p>
--	--

		<p>Taux de rendement actuariel annuel brut (en cas de remboursement des MCB en numéraire)</p> <p>0%.</p> <p>Droit applicable</p> <p>Droit français.</p> <p>Représentant des porteurs de MCB</p> <p><i>Représentant de la masse des porteurs de MCB :</i></p> <p>Aether Financial Services S.N.C. 36 rue de Monceau 75008 Paris</p>
C.5	Restrictions à la libre négociabilité	Sans objet.
C.6	Demande d'admission à la négociation des Actions Créanciers et des Actions Gratuites	Les Actions Créanciers et les Actions Gratuites feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Paris, dès leur émission le 16 décembre 2016 (ou le 14 ou le 16 décembre 2016 pour les Actions Gratuites) (selon le calendrier indicatif), sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société (code ISIN FR0012938884).
C.7	Politique en matière de dividendes	La Société n'a distribué aucun dividende au cours des exercices 2013, 2014 et 2015. Compte tenu de la situation du Groupe et afin d'affecter en priorité les ressources financières au développement du Groupe, la Société n'envisage pas de proposer à la prochaine assemblée des actionnaires de distribuer des dividendes.
C.8	Restrictions applicables à l'exercice des BSA Créanciers	Le Conseil d'administration de la Société pourra suspendre l'exercice des BSA Créanciers en cas d'émission de nouveaux titres de capital ou de nouvelles valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ainsi qu'en cas de fusion ou de scission de la Société ou d'autres opérations financières comportant un droit préférentiel de souscription ou réservant une période de souscription prioritaire au profit des actionnaires de la Société.
C.9	Intérêts, échéance et modalités de remboursement, rendement et représentation des porteurs de MCB	Se référer au C.4 ci-dessus pour une description des modalités des MCB applicables aux intérêts, à l'échéance, au remboursement, au rendement et à la représentation des porteurs.
C.10	Instruments dérivés	Sans objet.
C.11	Demande d'admission à la négociation des BSA Créanciers et des MCB	<p>a) BSA Créanciers</p> <p>Les BSA Créanciers feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Paris, sous un code ISIN qui sera communiqué ultérieurement, à compter du 16 décembre 2016, selon le calendrier indicatif.</p> <p>b) MCB</p>

		Les MCB feront l'objet d'une demande d'admission sur Euronext Paris, sous un code ISIN qui sera communiqué ultérieurement, à compter du 16 décembre 2016, selon le calendrier indicatif.		
C.15	Influence de l'instrument sous-jacent sur la valeur de l'investissement	<p>a) BSA Créanciers</p> <p>La valeur des BSA Créanciers dépend principalement : (i) des caractéristiques propres aux BSA Créanciers : prix d'exercice, parité d'exercice, période d'exercice ; et (ii) des caractéristiques du sous-jacent et des conditions de marché : cours de l'action sous-jacente, volatilité de l'action sous-jacente notamment.</p> <p>b) MCB</p> <p>La valeur des MCB dépend principalement : (i) des caractéristiques propres aux MCB : parité de remboursement, maturité, valeur nominale ; et (ii) des caractéristiques du sous-jacent et des conditions de marché : cours de l'action sous-jacente, volatilité de l'action sous-jacente notamment.</p>		
C.16	Date d'échéance des BSA Créanciers et des MCB	<p>a) BSA Créanciers</p> <p>Les BSA Créanciers viennent à échéance au cinquième anniversaire de la Date d'Emission (incluse).</p> <p>Les BSA Créanciers qui n'auront pas été exercés au plus tard à la fermeture des négociations sur Euronext Paris (17h30 heure de Paris) le premier Jour Ouvré suivant le cinquième anniversaire de la Date d'Emission deviendront caducs et perdront toute valeur.</p> <p>b) MCB</p> <p>À moins qu'elles n'aient été préalablement remboursées ou rachetées et annulées, dans les conditions définies au C.4, les MCB seront remboursées en totalité à la date correspondant au cinquième anniversaire de la Date d'Émission (ou le Jour Ouvré suivant si cette date n'est pas à un Jour Ouvré)</p>		
C.17	Procédure de règlement des BSA Créanciers et des MCB	Les opérations de règlement et de livraison des MCB et des BSA Créanciers seront assurées par l'agent qui sera mandaté ultérieurement par la Société à cette fin.		
C.18	Modalités relatives au produit des Actions Gratuites, des Actions Créanciers, des BSA Créanciers et des MCB	<p>Les Actions Gratuites faisant l'objet d'une attribution gratuite, leur émission ne dégagera aucun produit pour la Société. L'émission des Actions Gratuites sera réalisée par incorporation au capital d'une quote-part des sommes figurant sur le compte « prime d'émission », égal au montant de l'augmentation de capital.</p> <p>La souscription aux ABSA Créanciers s'effectuant par compensation avec des créances, leur émission ne dégagera aucun produit pour la Société.</p> <p>La souscription aux MCB s'effectuant par compensation avec des créances, leur émission ne dégagera aucun produit pour la Société.</p> <p>Estimation des dépenses liées à l'émission des MCB, des ABSA Créanciers et à l'attribution des Actions Gratuites (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) : environ 20 millions d'euros.</p>		
C.19	Prix d'émission des Actions Créanciers / prix d'exercice des BSA Créanciers / prix d'émission des MCB / ratio de	<p>Prix d'émission des Actions Créanciers</p> <p>Le tableau ci-dessous présente le prix d'émission des Actions Créanciers, en fonction du taux de participation en espèces à l'Emission DPS (hors prise en compte d'un exercice intégral éventuel de la clause d'extension), pour un encours de dette au titre de la Convention de Crédit Existante d'un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration.</p> <table border="1" data-bbox="427 2022 1361 2098"> <tr> <td>Taux de participation à l'Emission DPS</td> <td>Prix d'émission des Actions Créanciers</td> </tr> </table>	Taux de participation à l'Emission DPS	Prix d'émission des Actions Créanciers
Taux de participation à l'Emission DPS	Prix d'émission des Actions Créanciers			

	remboursement des MCB	<table border="1"> <tr> <td>100 %</td> <td>€ 4,73</td> </tr> <tr> <td>50 %</td> <td>€ 3,98</td> </tr> <tr> <td>25 %</td> <td>€ 3,19</td> </tr> <tr> <td>0%</td> <td>€ 2,14⁽¹⁾</td> </tr> </table> <p>(1) Le prix de souscription minimum serait de 2,12 euros en tenant en compte d'un endettement financier maximum de la Société de 1 172 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration, tel qu'expliqué au B.4a ci-dessus.</p> <p>Prix d'exercice des BSA Créanciers Deux (2) euros par action.</p> <p>Prix d'émission des MCB Au pair (deux (2) euros) par MCB.</p> <p>Ratio de remboursement des MCB Une (1) action nouvelle par MCB.</p>	100 %	€ 4,73	50 %	€ 3,98	25 %	€ 3,19	0%	€ 2,14 ⁽¹⁾
100 %	€ 4,73									
50 %	€ 3,98									
25 %	€ 3,19									
0%	€ 2,14 ⁽¹⁾									
C.20	Informations sur le sous-jacent	Se reporter au C.22 ci-dessous.								
C.22	Informations concernant les actions sous-jacentes	<p>Les actions nouvelles à émettre sur remboursement des MCB et sur exercice des BSA Créanciers seront des actions ordinaires de la Société conférant les principaux droits décrits ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> • droits à dividendes ; • droit de vote ; • droit préférentiel de souscription de titres de même catégorie ; • droit de participation à tout excédent en cas de liquidation. <p>Un droit de vote double par rapport à celui conféré aux autres actions, eu égard à la quotité de capital social qu'elles représentent, est attribué à toutes les actions entièrement libérées pour lesquelles il sera justifié d'une inscription nominative, depuis deux ans au moins, au nom du même actionnaire (article L. 225-123 du Code de commerce et article 30 des statuts de la Société).</p> <p>Forme : les actions nouvelles à émettre sur remboursement des MCB et sur exercice des BSA Créanciers pourront revêtir la forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire.</p> <p>Jouissance et cotation des actions nouvelles à émettre sur remboursement des MCB et sur exercice des BSA Créanciers : les actions nouvelles à émettre sur remboursement des MCB et sur exercice des BSA Créanciers porteront jouissance courante et donneront droit, à compter de leur émission, à toutes les distributions décidées par la Société à compter de cette date.</p> <p>Les actions nouvelles à émettre sur remboursement des MCB et sur exercice des BSA Créanciers feront l'objet de demandes d'admission périodiques aux négociations sur Euronext Paris sur la même ligne de cotation que les actions existantes de la Société et sous le même code ISIN FR0012938884.</p> <p>Restrictions à la libre négociabilité des actions nouvelles à émettre sur remboursement des MCB et sur exercice des BSA Créanciers : aucune clause statutaire ne limite la libre négociation des actions nouvelles à émettre sur remboursement des MCB et sur exercice des BSA Créanciers.</p>								

Section D – Risques

D.1	Principaux risques propres	Les principaux facteurs de risque propres à la Société, au Groupe et à son secteur d'activité figurent ci-après. Il s'agit des :
------------	-----------------------------------	--

	<p>à la Société ou à son secteur d'activité</p>	<ul style="list-style-type: none"> • risques relatifs à l'activité du Groupe et à sa stratégie : risques liés à la mise en œuvre de la stratégie du Groupe, risques liés à l'adaptation du Groupe aux technologies du numérique et aux évolutions du marché, risques liés aux difficultés à faire face à la concurrence, risques liés à la sensibilité à la conjoncture économique et à l'incapacité du Groupe à adapter sa structure de coûts, risques liés à l'augmentation du prix du papier ou du coût d'autres facteurs de production, risques liés à l'appauvrissement des contenus et à l'incapacité d'améliorer les caractéristiques techniques et les fonctionnalités des produits et services offerts par le Groupe, risques liés aux dommages subis par les systèmes d'information, risques liés à la fluctuation des résultats trimestriels du Groupe, risques liés à l'effet des investissements ou désinvestissements et risques liés à l'incapacité du Groupe de respecter ses covenants bancaires et aux effets d'un refinancement éventuel de la dette ; • risques juridiques : risques liés aux litiges et arbitrages, risques liés aux évolutions du contexte réglementaire des marchés du Groupe, risques juridiques liés à l'incertitude des réglementations existantes, risques liés aux droits de propriété intellectuelle et industrielle et risques liés aux restrictions au droit du Groupe de collecter des informations personnelles ; • risques de marché : risque de taux d'intérêt, risque de liquidité et risque de ; et • risques industriels et environnementaux.
<p>D.3</p>	<p>Principaux risques propres aux valeurs mobilières offertes</p>	<p>Restructuration financière de la Société</p> <p>Les principaux facteurs de risque liés à la restructuration financière de la Société figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • risques liés à la continuité d'exploitation en cas d'absence de réalisation des opérations de restructuration (dans cette hypothèse, la Renonciation à l'Exigibilité Anticipée (tel que défini au B.11) perdrait ses effets et les créanciers au titre de la Convention de Crédit Existante pourraient, décidant à la majorité des deux tiers, demander le remboursement anticipé de la dette financière du Groupe, auquel cas la Société considère que la continuité de l'exploitation de la Société serait compromise) ; • risques liés au caractère dilutif des opérations de restructuration financière de la Société sur la participation des actionnaires actuels (dans l'hypothèse où le taux de souscription à l'Emission DPS serait nul, les actionnaires actuels de la Société ne détiendront plus que 11,9% du capital après pris en compte de l'effet dilutif lié à l'émission des MCB pour un encours de dette au titre de la Convention de Crédit Existante d'un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre de ces opérations) ; • la souscription des bénéficiaires à l'émission des MCB et des ABSA Créanciers et l'attribution des Actions Gratuites demeure sous réserve de l'autorisation par l'Assemblée Générale de la Société, du jugement du Tribunal de Commerce de Nanterre, de la réalisation de la réduction du capital social de la Société et de la réalisation de l'Emission DPS. <p>Actions Gratuites</p> <p>Les principaux facteurs de risques liés aux Actions Gratuites figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • les Actions Gratuites ne seront attribuées qu'aux actionnaires enregistrés comptablement le 13 décembre 2016, selon le calendrier indicatif. Par conséquent, un actionnaire ayant cédé ou autrement disposé de ses actions avant cette date n'aura pas droit à l'attribution d'Actions Gratuites ; • le prix de marché des actions de la Société pourrait fluctuer significativement. <p>Actions Créanciers</p> <p>Les principaux facteurs de risque liés aux Actions Créanciers figurent ci-après :</p>

		<ul style="list-style-type: none"> • le nombre d'Actions Créanciers à émettre et leur prix de souscription dépend du taux de souscription en espèces à l'Emission DPS ; • les actionnaires de la Société subiront une dilution du fait de l'émission des Actions Créanciers ; et • le prix de marché et la liquidité des actions de la Société pourraient fluctuer significativement. <p>BSA Créanciers</p> <p>Les principaux facteurs de risque liés aux BSA Créanciers figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le nombre de BSA Créanciers attribués aux créanciers de la Société bénéficiaires de l'émission des Actions Créanciers dépend du taux de souscription en espèces à l'Emission DPS ; • le marché des BSA Créanciers pourrait n'offrir qu'une liquidité limitée et être sujet à une grande volatilité ; • le cours de l'action de la Société pourrait fluctuer et baisser en dessous du prix de souscription des actions nouvelles émises sur exercice des BSA Créanciers et si cette baisse devait intervenir après l'exercice des BSA Créanciers par leurs porteurs, ces derniers subiraient une perte en cas de vente immédiate desdites actions ; • des ventes d'actions de la Société ou de BSA Créanciers pourraient intervenir sur le marché pendant la période de négociation des BSA Créanciers, s'agissant des BSA Créanciers, ou pendant ou après la période de négociation des BSA Créanciers, s'agissant des actions, et pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché de l'action ou la valeur des BSA Créanciers ; • en cas de baisse du prix de marché des actions de la Société, les BSA Créanciers pourraient perdre de leur valeur ; • les modalités des BSA Créanciers peuvent être modifiées et ces modifications s'imposeraient à l'ensemble des porteurs ; • les stipulations applicables aux BSA Créanciers pourraient être écartées en cas d'application à la Société du droit français des procédures collectives. <p>MCB</p> <p>Les principaux facteurs de risque liés aux MCB figurent ci-après :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'émission des MCB est conditionnée au résultat de l'Emission DPS : si le taux de souscription en espèces à l'émission DPS était égal à zéro, l'émission des MCB sera réalisée à hauteur de son montant maximum, si l'Emission DPS devait être souscrite à au moins 75% en espèces, l'émission des MCB ne serait pas réalisée ; • les MCB sont des titres financiers complexes comprenant notamment une composante obligataire et une composante optionnelle liée aux actions de la Société, nécessitant de comprendre notamment dans quels cas et conditions la conversion et/ou l'échange des MCB en actions de la Société peut être avantageux ; les MCB ne sont par conséquent pas nécessairement adaptés à tous les investisseurs. • les modalités des MCB pourraient être modifiées et ces modifications s'imposeraient à l'ensemble des porteurs ; • il n'est pas certain qu'un marché se développe pour les MCB. Si un tel marché se développait, il ne peut être exclu que le prix de marché des MCB soit soumis à une forte volatilité ; • le prix de marché des MCB dépendra de nombreux paramètres et notamment du prix de marché et de la volatilité des actions de la Société, du niveau des taux d'intérêt constatés sur les marchés, du risque de crédit de la Société et du niveau de dividendes éventuellement versés par la Société, dont les évolutions pourraient avoir un impact défavorable sur le prix de marché des MCB ;
--	--	--

		<ul style="list-style-type: none"> les MCB sont remboursées par la remise d’actions de la Société, ou au gré de la Société, par un paiement en numéraire ; le cours de l’action de la Société pourrait fluctuer significativement entre la date d’émission des MCB et leur date de remboursement et les actions remises le cas échéant en remboursement des MCB pourraient avoir perdu de leur valeur entre ces deux dates ; les MCB sont des titres subordonnés et par conséquent dans le cas où les créances non subordonnées de la Société n’auraient pas pu être payées intégralement dans le cadre d’une liquidation de la Société, les obligations de la Société au titre des MCB seront annulées ; les porteurs de MCB n’auraient alors plus droit au remboursement desdites MCB. la clause de maintien à leur rang des MCB laisse la Société libre de disposer de la propriété de ses biens ou d’octroyer des sûretés réelles sur lesdits biens. Les stipulations applicables aux MCB pourraient être écartées en cas d’application à la Société du droit français des procédures collectives. <p>Modification du plan de sauvegarde financière accélérée de la Société</p> <ul style="list-style-type: none"> Risques liés à un éventuel recours contre le jugement statuant sur la modification du plan de sauvegarde financière accélérée de la Société.
--	--	---

Section E – Offre		
E.1	Montant total net du produit de l’attribution des Actions Gratuites, de l’émission des ABSA Créanciers et des MCB / Estimation des dépenses totales liées à l’offre	<p>Les Actions Gratuites faisant l’objet d’une attribution gratuite, leur émission ne dégagera aucun produit pour la Société. L’émission des Actions Gratuites sera réalisée par incorporation au capital d’une quote-part des sommes figurant sur le compte « prime d’émission », égal au montant de l’augmentation de capital.</p> <p>La souscription aux MCB et aux ABSA Créanciers s’effectuant par compensation avec des créances, leur émission ne dégagera aucun produit pour la Société.</p> <p>Estimation des dépenses liées à l’attribution des Actions Gratuites et à l’émission des ABSA Créanciers et des MCB (rémunération des intermédiaires financiers et frais juridiques et administratifs) : Néant.</p> <p>Aucune dépense ne sera facturée aux actionnaires, aux bénéficiaires de l’émission des MCB ou aux bénéficiaires de l’émission des ABSA Créanciers.</p>
E.2a	Raisons de l’offre/utilisation prévue du produit et montant net estimé du produit d’émission des Actions Créanciers	<p>Raisons de l’offre</p> <p>L’offre est destinée à mettre en œuvre le projet de restructuration financière de la Société tel que décrit au paragraphe B.4a ci-dessus.</p> <p>Utilisation du produit des émissions</p> <p>Les Actions Gratuites faisant l’objet d’une attribution gratuite, leur émission ne dégagera aucun produit pour la Société. L’émission des Actions Gratuites sera réalisée par incorporation au capital d’une quote-part des sommes figurant sur le compte « prime d’émission », égal au montant de l’augmentation de capital.</p> <p>La souscription aux ABSA Créanciers et aux MCB s’effectuant par compensation avec des créances, leur émission ne dégagera aucun produit pour la Société. Ces opérations permettront d’abaisser le montant de la dette brute résiduelle de la Société à 400 millions d’euros (pour un encours de dette au titre de la Convention de Crédit Existante d’un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration).</p>
E.2b	Raisons de l’offre des Actions Gratuites, des MCB et des ABSA Créanciers	Se reporter au paragraphe E.2a du présent résumé du Prospectus.

E.3	Modalités et conditions de l'offre	<p>a) Actions Gratuites : Période d'offre : sans objet. Modalités : 38 876 564 Actions Gratuites attribuées aux actionnaires enregistrés comptablement le 13 décembre 2016, selon le calendrier indicatif à raison d'une (1) Action Gratuite pour une (1) action détenue. Les actions qui seront détenues par la Société à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration conserveront l'intégralité de leurs droits à attribution d'Actions Gratuites.</p> <p>b) Actions Créanciers Période d'offre : sans objet. Modalités : émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société au titre de la Convention de Crédit Existante, à hauteur d'une partie de leurs créances, conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du code de commerce.</p> <p>c) BSA Créanciers Période d'offre : sans objet. Modalités : émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société au titre de la Convention de Crédit Existante conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du code de commerce.</p> <p>d) MCB Période d'offre : sans objet. Modalités : émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des créanciers titulaires de créances sur la Société au titre de la Convention de Crédit Existante, à hauteur d'une partie de leurs créances, conformément aux dispositions de l'article L.225-138 du code de commerce.</p> <p>Conditions à la réalisation de l'attribution des Actions Gratuites et de l'émission des ABSA Créanciers et des MCB : La réalisation des opérations susvisées reste soumise :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires de la Société devant se tenir le 19 octobre 2016 sur première convocation, et notamment au vote de la quinzième résolution relative à la réduction du capital social par réduction à dix (10) centimes d'euro de la valeur nominale unitaire des actions de la Société ; - à l'arrêté du plan de sauvegarde financière accélérée tel qu'approuvé par le comité des créanciers du 12 octobre 2016, par jugement du tribunal de commerce de Nanterre devant intervenir le 9 novembre 2016 ; et - à la réalisation de l'Emission DPS qui fera l'objet d'un prospectus préalablement soumis au visa de l'AMF. <p>Expertise indépendante : le Conseil d'administration de la Société a décidé de solliciter l'opinion d'un expert indépendant sur le caractère équitable du prix de souscription des ABSA Créanciers et des MCB.</p> <p>Le cabinet FINEXSI a été désigné en qualité d'expert indépendant. L'opinion indépendante a été mise à disposition du public le 5 octobre 2016. La conclusion de l'opinion dudit expert est reprise ci-dessous :</p> <p>« Les actionnaires de SoLocal, comme ses créanciers, sont confrontés à la nécessité de la restructuration financière du Groupe pour réduire le poids de sa dette et lui permettre de poursuivre sa mutation stratégique, en assurant la continuité d'exploitation de la Société qui en toute hypothèse ne pourrait pas faire face à l'échéance de ses emprunts <i>in fine</i> située en 2018, étant rappelé que la dette est rendue exigible au 30 juin 2016 du fait du bris de covenant bancaire. Le plan de restructuration proposé vise la réduction d'environ deux tiers de la dette du Groupe afin de ramener le levier financier à un niveau supportable permettant d'investir et de poursuivre son plan stratégique.</p>
-----	---	--

		<p>Le montant de l'augmentation de capital avec maintien du Droit Préférentiel de Souscription est très important puisque qu'il représente environ quatre fois la capitalisation boursière actuelle. En souscrivant de nouvelles actions à 1€, l'actionnaire réduit fortement son prix de revient moyen unitaire. En contrepartie, il augmente son exposition au risque de l'entreprise, laquelle doit réussir sa transformation. Il bénéficierait de la possibilité de négocier son DPS, dont la valeur théorique est non négligeable, mais dont la négociabilité effective est difficile à appréhender dans un volume d'augmentation de capital aussi significatif.</p> <p>En particulier, s'ils décidaient collectivement de ne pas souscrire du tout, les actionnaires se verraient fortement dilués mais les actions gratuites dont ils bénéficieraient limiteraient cette dilution. Dans un tel scénario, ils ne détiendraient plus que 11,9% du capital de la Société alors sensiblement désendettée, voire 11,1% en cas d'exercice des BSA par les créanciers, ce qui est un niveau proche de celui de restructurations comparables.</p> <p>La négociabilité de leurs DPS pourrait améliorer cette situation en fonction de son prix de cotation effectif.</p> <p>Nos travaux d'évaluation, qui reposent notamment sur l'hypothèse de l'exécution du business plan du management, aboutissent à une valeur théorique de l'action SoLocal post-restructuration comprise entre 1,70 € et 1,87 €.</p> <p>Les opérations réservées aux créanciers, y compris l'émission des BSA, sont chacune prévues à un niveau supérieur, ce qui permet d'en attester le caractère équitable pour l'actionnaire. Ainsi, le prix moyen de souscription des créanciers, incluant leur éventuelle souscription dans le cadre de la garantie de l'augmentation de capital avec DPS, reste supérieur au prix de souscription des actionnaires de 1 €, puisqu'il est compris entre 1,32 € et 4,73 €.</p> <p>Dans ce contexte, nous estimons qu'à la date du présent rapport, les modalités de l'Opération sont équitables du point de vue financier pour les actionnaires. »</p> <p>Placement et prise ferme : sans objet.</p> <p>Garantie : sans objet.</p> <p>Engagements et intentions de souscription : l'attribution gratuite des Actions Gratuites et la souscription par leurs bénéficiaires à l'émission des ABSA Créanciers et des MCB dépendent de l'approbation des actionnaires de la Société à l'occasion de l'assemblée générale devant se tenir le 19 octobre 2016 sur première convocation.</p> <p>Restrictions applicables à l'offre</p> <p>La diffusion du présent Prospectus, la vente ou l'offre des actions de la Société (y compris les Actions Créanciers et les Actions Gratuites), des BSA Créanciers et des MCB et la souscription des actions nouvelles à émettre sur exercice des BSA Créanciers et, le cas échéant, sur remboursement des MCB peuvent, dans certains pays, y compris les Etats-Unis d'Amérique, faire l'objet d'une réglementation spécifique.</p> <p>Engagements d'exercice, d'abstention ou de conservation</p> <p>Les Actions Gratuites, les Actions Créanciers, les BSA Créanciers et les MCB ne feront pas l'objet d'engagements d'exercice, d'abstention ou de conservation.</p> <p>Calendrier indicatif :</p> <p>12 octobre 2016 Approbation par les membres du comité des créanciers des modifications apportées au plan de sauvegarde financière accélérée</p> <p> Diffusion d'un communiqué de presse par la Société annonçant cette approbation</p> <p>17 octobre 2016 Visa de l'AMF sur le Prospectus</p> <p>18 octobre 2016</p> <p> Publication du visa de l'AMF sur le Prospectus et mise en ligne sur le site Internet de la Société.</p>
--	--	--

		<p>Diffusion par la Société d'un communiqué de presse décrivant les principales caractéristiques de l'émission des Actions Gratuites, de l'émission des ABSA Créanciers, des BSA Créanciers et des MCB, et les modalités de mise à disposition du Prospectus.</p> <p>19 octobre 2016 Assemblée générale des actionnaires de la Société</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse décrivant les résultats du vote des résolutions soumises à l'assemblée générale des actionnaires de la Société.</p> <p>9 novembre 2016 Fin du délai d'opposition des créanciers à la réduction de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires du 19 octobre 2016.</p> <p>9 novembre 2016 Arrêté du plan de sauvegarde financière accélérée modifié par jugement du Tribunal de commerce de Nanterre.</p> <p>18 novembre 2016 Visa de l'AMF sur le prospectus de l'Emission DPS</p> <p>21 novembre 2016 Lancement de l'Emission DPS</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse annonçant le lancement de l'Emission DPS et la mise à disposition du prospectus de l'Emission DPS</p> <p>12 décembre 2016 Décision du Conseil d'administration relative à l'attribution des Actions Gratuites et à l'émission des ABSA Créanciers et des MCB</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse de la Société indiquant les résultats de l'Emission DPS</p> <p>Diffusion d'un communiqué de presse indiquant les modalités définitives de l'attribution des Actions Gratuites, de l'émission des ABSA Créanciers et de l'émission des MCB</p> <p>13 décembre 2016 Date d'enregistrement comptable pour l'attribution des Actions Gratuites</p> <p>14 décembre 2016 Règlement-livraison de l'Emission DPS.</p> <p>14/16 décembre 2016 Attribution des Actions Gratuites. Règlement-livraison de l'émission des MCB et de l'émission des ABSA Créanciers. Date de détachement et d'admission aux négociations sur Euronext Paris des BSA Créanciers.</p> <p>Le public sera informé de toute modification du calendrier indicatif ci-dessus au moyen d'un communiqué diffusé par la Société et mis en ligne sur son site internet (www.solocalgroup.com) et d'un avis diffusé par Euronext Paris.</p>
E.4	Intérêts pouvant influencer sensiblement sur l'offre	Non applicable.
E.5	Personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières / Convention de blocage	Personne ou entité offrant de vendre des valeurs mobilières : sans objet. Convention de blocage : sans objet.
E.6	Montant et pourcentage de la dilution	Dilution

L'hypothèse centrale retenue par la Société pour déterminer les conditions définitives des opérations de restructuration financière est un encours de dette au titre de la Convention de Crédit Existante d'un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration. Dans l'hypothèse où la dette financière brute de la Société à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration financière différerait légèrement de 1 164 000 000 euros et notamment s'il fallait tenir compte d'un endettement financier maximum de la Société de 1 172 000 000 euros, ces conditions seraient ajustées. Ainsi, à l'issue des opérations de restructuration financière de la Société, pour un encours de dette au titre de la Convention de Crédit Existante d'un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration, les 38 876 564 actions composant le capital de la Société au 31 août 2016 représenteront au maximum 11,1 % du capital, et au minimum 10,9 % du capital, et tenant compte d'un endettement financier maximum de la Société de 1 172 000 000 euros, au maximum 11,1 % du capital, et au minimum 10,8 % du capital, en fonction du taux de souscription en espèces à l'Emission DPS, et en prenant en compte l'attribution des Actions Gratuites et l'effet dilutif des MCB, le cas échéant, et en prenant pour hypothèse l'exercice de l'ensemble des BSA Créanciers.

Les tableaux ci-dessous montrent donc l'effet de ces opérations de restructuration financière sur la participation au capital des actionnaires de la Société et sur la quote-part des capitaux propres par action, qui dépendent du taux de participation en espèces à l'Emission DPS.

Incidence théorique de l'opération sur la quote-part des capitaux propres

A titre indicatif, pour un encours de dette au titre de la Convention de Crédit Existante d'un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration, l'incidence théorique de l'émission des Actions Créanciers, des actions nouvelles à provenir du remboursement des MCB, de l'attribution des Actions Gratuites et des actions nouvelles à émettre sur exercice des BSA Créanciers sur la quote-part des capitaux propres consolidés part du Groupe par action (*calculs effectués sur la base des capitaux propres consolidés part du Groupe au 30 juin 2016 et d'un nombre de 38 876 564 actions composant le capital social de la Société au 31 août 2016 incluant les actions auto-détenues*) serait la suivante :

	Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
<i>Hypothèse 1 : 100 % de souscription en espèces à l'Emission DPS</i>		
Avant émission des 399 873 230 Actions DPS, des Actions Gratuites, des Actions Créanciers, des actions nouvelles à émettre sur exercice de l'intégralité des BSA Créanciers	-33,70	-33,55
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites et de 81 182 535 Actions Créanciers	-0,97	-0,96
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites, des 81 182 535 Actions Créanciers et de 154 563 385 actions nouvelles à provenir de l'exercice de l'intégralité des BSA Créanciers	-0,32	-0,32

⁽¹⁾ Hypothèse d'un nombre de 171 425 actions attribuées gratuitement par la Société (nombre déterminé en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de performance et d'un prorata temporis au 30 juin 2016 en lien avec la charge comptable reconnue à cette date) sur la totalité des 1 140 045 actions attribuées gratuitement par la Société et hors exercice des options de souscription d'actions attribuées par la Société, dont le prix d'exercice minimum est de 99,39 euros (après ajustement réalisé suite au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015, de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 ; étant précisé que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur).

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)

		Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾
<i>Hypothèse 2 : 50 % de souscription en espèces à l'Emission DPS</i>			
Avant émission des 399 873 230 Actions DPS, des Actions Gratuites, des Actions Créanciers, des actions nouvelles à provenir du remboursement des MCB et des actions nouvelles à émettre sur exercice de l'intégralité des BSA Créanciers		-33,70	-33,55
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites et de 79 849 202 Actions Créanciers		-1,09	-1,09
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites, des 79 849 202 Actions Créanciers et de 154 563 385 actions nouvelles à provenir du remboursement intégralement en actions des MCB et de l'exercice de l'intégralité des BSA Créanciers		-0,42	-0,42
⁽¹⁾ Idem			
		Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
<i>Hypothèse 3 : 25 % de souscription en espèces à l'Emission DPS</i>			
Avant émission des 399 873 230 Actions DPS, des Actions Gratuites, des Actions Créanciers, des actions nouvelles à provenir du remboursement des MCB et des actions nouvelles à émettre sur exercice de l'intégralité des BSA Créanciers		-33,70	-33,55
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites et de 78 515 869 Actions Créanciers		-1,21	-1,21
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites, des 78 515 869 Actions Créanciers et de 154 563 385 actions nouvelles à provenir du remboursement intégralement en actions des MCB et de l'exercice de l'intégralité des BSA Créanciers		-0,51	-0,51
⁽¹⁾ Idem			
		Quote-part des capitaux propres par action (en euros)	
<i>Hypothèse 4 : 0 % de souscription en espèces à l'Emission DPS</i>			
Avant émission des 399 873 230 Actions DPS, des Actions Gratuites, des Actions Créanciers, des actions nouvelles à provenir du remboursement des MCB et des actions nouvelles à émettre sur exercice de l'intégralité des BSA Créanciers		-33,70	-33,55
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites et de 76 782 535 Actions Créanciers		-1,37	-1,37
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites, des 76 782 535 Actions Créanciers et de 144 563 385 actions nouvelles à provenir du remboursement intégralement en actions des MCB et de l'exercice de l'intégralité des BSA Créanciers		-0,67	-0,67
⁽¹⁾ Idem			
Incidence théorique de l'opération sur la situation de l'actionnaire			
A titre indicatif, pour un encours de dette au titre de la Convention de Crédit Existante d'un montant total en principal de 1 164 000 000 euros à la date de mise en œuvre des opérations de restructuration, l'incidence théorique de l'émission des Actions Créanciers, des Actions Gratuites, des actions nouvelles à provenir du remboursement des MCB et des actions nouvelles à émettre sur exercice des BSA Créanciers sur la participation dans le capital d'un actionnaire			

détenant 1 % du capital social de la Société préalablement aux émissions et ne souscrivant pas à celles-ci (calculs effectués sur la base d'un nombre de 38 876 564 actions composant le capital social de la Société au 31 août 2016) serait la suivante :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
<i>Hypothèse 1 : 100 % de souscription en espèces à l'Emission DPS</i>		
Avant émission des 399 873 230 Actions DPS, des Actions Gratuites des Actions Créanciers, des actions nouvelles à émettre sur exercice de l'intégralité des BSA Créanciers	1,00	1,00
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites et de 81 182 535 Actions Créanciers	0,14	0,14
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites, des 81 182 535 Actions Créanciers et de 154 563 385 actions nouvelles à provenir de l'exercice de l'intégralité des BSA Créanciers	0,11	0,11

⁽¹⁾ Hypothèse d'un nombre de 171 425 actions attribuées gratuitement par la Société (nombre déterminé en fonction de la probabilité d'atteinte des conditions de performance et d'un prorata temporis au 30 juin 2016 en lien avec la charge comptable reconnue à cette date) sur la totalité des 1 140 045 actions attribuées gratuitement par la Société et hors exercice des options de souscription d'actions attribuées par la Société, dont le prix d'exercice minimum est de 99,39 euros (après ajustement réalisé suite au regroupement d'actions intervenu le 26 octobre 2015, de la parité d'exercice des options en retenant une nouvelle parité égale à la parité actuelle d'exercice de chaque option multipliée par un ratio de 1/30 ; étant précisé que pour l'ensemble des options dont bénéficie chaque titulaire au titre d'un plan, le résultat (par bénéficiaire et par plan) est arrondi au nombre entier d'actions nouvelles inférieur).

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
<i>Hypothèse 2 : 50 % de souscription en espèces à l'Emission DPS</i>		
Avant émission des 399 873 230 Actions DPS, des Actions Gratuites, des Actions Créanciers, des actions nouvelles à provenir du remboursement des MCB et des actions nouvelles à émettre sur exercice de l'intégralité des BSA Créanciers	1,00	1,00
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites et de 79 849 202 Actions Créanciers	0,14	0,14
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites, des 79 849 202 Actions Créanciers et de 154 563 385 actions nouvelles à provenir du remboursement intégralement en actions des MCB et de l'exercice de l'intégralité des BSA Créanciers	0,11	0,11

⁽¹⁾ Idem

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ⁽¹⁾
<i>Hypothèse 3 : 25 % de souscription en espèces à l'Emission DPS</i>		
Avant émission des 399 873 230 Actions DPS, des Actions Gratuites, des Actions Créanciers, des actions nouvelles à provenir du remboursement des MCB et des actions nouvelles à émettre sur exercice de l'intégralité des BSA Créanciers	1,00	1,00
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites et de 78 515 869 Actions Créanciers	0,14	0,14
Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites, des 78 515 869 Actions Créanciers et de 154 563 385 actions nouvelles à provenir du remboursement	0,11	0,11

		intégralement en actions des MCB et de l'exercice de l'intégralité des BSA Créanciers				
		⁽¹⁾ <i>Idem</i>				
			Participation de l'actionnaire (en %)			
		<i>Hypothèse 4 : 0 % de souscription en espèces à l'Emission DPS</i>	Base non diluée	Base diluée⁽¹⁾		
		Avant émission des 399 873 230 Actions DPS, des Actions Gratuites, des Actions Créanciers, des actions nouvelles à provenir du remboursement des MCB et des actions nouvelles à émettre sur exercice de l'intégralité des BSA Créanciers	1,00	1,00		
		Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites et de 76 782 535 Actions Créanciers	0,14	0,14		
		Après émission des 399 873 230 Actions DPS, des 38 876 564 Actions Gratuites, des 76 782 535 Actions Créanciers et de 144 563 385 actions nouvelles à provenir du remboursement intégralement en actions des MCB et de l'exercice de l'intégralité des BSA Créanciers	0,11	0,11		
		⁽¹⁾ <i>Idem</i>				
		Incidence sur la répartition du capital de la Société				
		<i>Pourcentage de détention du capital entre les actionnaires et les créanciers après conversion des MCB et avant / après exercice des BSA Créanciers en fonction du taux de participation en espèces à l'Emission DPS</i>				
		Taux de participation en espèces à l'Emission DPS	% de détention du capital après conversion des MCB et avant exercice des BSA Créanciers		% de détention du capital après conversion des MCB et après exercice des BSA Créanciers	
			<i>Actionnaires⁽¹⁾</i>	<i>Créanciers</i>	<i>Actionnaires⁽¹⁾</i>	<i>Créanciers</i>
		100%	85,5%	14,5%	67,0%	33,0%
		50%	47,0%	53,0%	39,0%	61,0%
		0%	11,9%	88,1%	11,1%	88,9%
		⁽¹⁾ <i>Y compris 60 347 actions auto-détenues dans le cadre d'un contrat de liquidité mis en œuvre le 2 décembre 2012, soit 0,02% du capital.</i>				
E.7	Estimation des dépenses facturées à l'investisseur par l'émetteur	Sans objet.				

À propos de SoLocal Group

SoLocal Group, leader européen de la communication digitale locale, révèle les savoir-faire locaux et stimule l'activité locale des entreprises. Les activités Internet du Groupe s'articulent autour de deux lignes produits : Search Local et Marketing Digital. Avec le Search Local, le Groupe offre des services et des solutions digitales aux entreprises pour accroître leur visibilité et développer leurs contacts. Fort de son expertise, SoLocal Group compte aujourd'hui près de 530 000 clients et plus de 2,2 milliards de visites via ses 4 marques phares : PagesJaunes, Mappy, Ooreka et A Vendre A Louer, mais aussi à travers ses nombreux partenariats. Grâce au Marketing Digital, SoLocal Group crée et met à disposition le meilleur contenu local et personnalisé sur les professionnels. Avec plus de 4 400 collaborateurs, dont une force de vente de 1 900 conseillers spécialisés dans cinq verticales (Habitat, Services, Commerce, Santé & Public, B2B) et à l'international (France, Espagne, Autriche, Royaume-Uni), le Groupe a généré en 2015 un chiffre d'affaires de 873 millions d'euros, dont 73 % sur Internet et se classe ainsi parmi les premiers acteurs européens en termes de revenus publicitaires sur Internet. SoLocal Group est cotée sur Euronext Paris (ticker 'LOCAL'). Les informations disponibles sur SoLocal Group sont accessibles sur www.SoLocalgroup.com.

Contacts

Presse

Delphine Penalva

+33 (0)1 46 23 35 31

dpenalva@solocal.com

Edwige Druon

+33 (0)1 46 23 37 56

edruon@solocal.com

Investisseurs

Elsa Cardarelli

+33 (0)1 46 23 40 92

ecardarelli@solocal.com

Sébastien Nony

+33 (0) 1 46 23 49 03

snony@solocal.com